
Mémoire de fin d'études : " Incidence des dispositifs de vidéosurveillance sur le territoire : analyse du centre-ville liégeois ".

Auteur : Galiotto, Lara

Promoteur(s) : Le Coguiéc, Eric

Faculté : Faculté d'Architecture

Diplôme : Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme

Année académique : 2023-2024

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/21343>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



UNIVERSITÉ DE LIÈGE – FACULTÉ D'ARCHITECTURE

Quand l'invisible est vu ou comment percevoir une normalité inconsciente.
Exploration de l' « être » dans l'espace urbain Liégeois au travers de son système
de télésurveillance. Questionnements sur l'appropriation commandée d'un lieu.

Travail de fin d'études présenté par Lara GALIOTTO en vue de l'obtention du grade
de Master en Architecture

Sous la direction de : Éric Le Coguiéc

Année académique 2023-202

RÉSUMÉ

Ce travail de fin d'études explore la complexité de la vidéosurveillance. L'objectif principal est de dévoiler la manière dont la vidéosurveillance s'intègre dans le tissu urbain, et comment elle influence notre expérience de l'« être » dans la ville. L'analyse se concentre sur l'interaction entre les caméras et les espaces publics, examinant non seulement comment les dispositifs de vidéosurveillance influencent les dynamiques urbaines, mais aussi comment ces dynamiques, à leur tour, peuvent façonner notre perception de la vidéosurveillance et parfois en atténuer la visibilité.

Aujourd'hui, la vidéosurveillance se déploie avec une intensité croissante. Pourtant, nous tendons à normaliser et banaliser ces dispositifs, les intégrant sans questionnement dans notre quotidien. Cette recherche s'efforce de sonder les raisons profondes de cette invisibilisation.

Cette étude s'inscrit dans le vaste champ des *Surveillance Studies*, se positionnant ainsi comme un acteur engagé dans la réflexion critique sur la surveillance. Par cette démarche, elle contribue à éclairer les implications profondes de la vidéosurveillance, en révélant comment ces dispositifs, loin d'être de simples outils techniques, deviennent des éléments constitutifs de notre expérience urbaine et sociale.

Un aspect central de cette recherche est l'évaluation critique de la vidéosurveillance. Loin de se limiter à un simple outil de sécurité, l'étude interroge son utilité réelle et révèle les questions politiques et sociales profondes qu'elle soulève.

Au travers de l'exploration de la ville de Liège et d'un itinéraire semblable à nos déplacements quotidiens, l'étude combine observations, ressentis et analyses critiques pour mettre en lumière la vidéosurveillance et les tensions qu'elle provoque.

Mots clés : Vidéosurveillance – Espaces publics – Surveillance studies – Exploration urbaine

REMERCIEMENTS

C'est avec une certaine émotion que je m'apprête à écrire ces remerciements à la fin d'un processus qui, il faut le dire, n'a pas été dépourvu de défis et d'obstacles. C'est donc toute ma gratitude que je veux exprimer à toutes les personnes citées ci-après. Sans elles, il m'aurait été impossible de mener à bien ce travail de fin d'études.

Je tiens d'abord à remercier tout particulièrement mon professeur et promoteur, Éric Le Coguiec, pour son aide précieuse et son suivi tout au long de la réalisation de ce travail. Je lui suis extrêmement reconnaissante pour l'enthousiasme qu'il a exprimé à l'énoncé du sujet que je lui proposais et pour ses conseils précieux et constructifs.

Je tiens aussi à remercier mes lecteurs Céline Bodart et Stéphane Dawans qui ont trouvé un intérêt à ma recherche. Merci pour votre temps, votre intérêt, votre curiosité.

Je voudrais également remercier mes collègues et particulièrement Loriane et Ophélie. Le partage autour de discussions a été essentiel dans le cheminement de mon parcours.

Merci aussi à la société Anzadrone pour son professionnalisme lors de la réalisation des clichés de notre belle cité ardente dans le cadre de cette recherche.

Je tiens également à exprimer ma gratitude envers la Police de Liège pour leur assistance précieuse dans la compréhension et l'explication du fonctionnement et de l'organisation du réseau de caméras.

Et finalement, un grand merci à ma famille pour avoir cru en moi en tout temps y compris les périodes difficiles de mon parcours et de m'avoir donné la chance de m'épanouir dans mes études. Je vous aime.

SOMMAIRE

1. AVANT-PROPOS	8
2. INTRODUCTION	12
2.1. Contexte	12
2.2. Problématique.....	16
2.3. Centre de gestion des caméras (CGC) – Liège.....	18
3. MÉTHODE D'ENQUÊTE	24
3.1. État de l'art.....	24
3.2. Le terrain.....	25
4. ÉTAT DE L'ART	34
5. CORPS DU TRAVAIL.....	49
5.1. Un voyage à travers l'invisible et le quotidien à Liège	49
5.2. L'itinéraire	51
5.3. Chez moi, personne ne me voit.....	59
5.4. Les soldats invisibles nous regardent.....	61
5.5. Chronotopie urbaine	66
5.6. Surveiller les rythmes urbains	69
5.7. Un regard vers l'inconnu	73
5.8. Le spectre de la visibilité	75
5.9. Privatisation de l'espace public	82
5.10. Place, au regard.....	84
5.11. Quand la vidéosurveillance se normalise	87
5.12. Entre fête et surveillance.....	91
6. DISCUSSIONS ET PERSPECTIVES	94
7. BIBLIOGRAPHIE.....	99
8. LISTE DES FIGURES	103

1. AVANT-PROPOS

Au travers de ce mémoire, fruit de cinq années d'études au sein de la faculté d'architecture de l'Université de Liège, j'installe les prémices d'un sujet d'étude dont j'étais loin d'imaginer la dimension stimulante qu'il revêtait pour moi. Au travers de cet écrit, j'y ai trouvé la chance de pouvoir librement explorer mes intérêts en lien avec mes études mais également d'explorer un thème peu abordé dans la théorie de l'architecture ce qui m'a paru pertinent.

Ces intérêts ont pris forme très tôt. Depuis mon enfance, j'ai toujours été intriguée par l'univers de la science-fiction. Particulièrement ces récits dystopiques qui se déroulent sur une Terre imprégnée par la science et le progrès et où l'environnement se transforme en un réseau hyper-technologique incapable d'échapper aux méandres du contrôle. Ces univers je les ai souvent rencontrés au détour de nombreuses heures passées sur des jeux vidéo, devant des films.

C'est en jouant au célèbre jeu « *Détroit : Become Human* » que l'idée de mon mémoire a pris naissance. C'est pourquoi je considère qu'il est essentiel d'en parler brièvement. Ce jeu a exercé une influence profonde sur moi, car il m'a conduite à une véritable introspection sur notre avenir. Ce jeu nous interroge réellement sur notre humanité.

Detroit : Become Human est un célèbre jeu vidéo franco-américain produit par Quantic Dream. L'histoire se déroule à Détroit, en 2038, là où l'évolution technologique a engendré un monde où les androïdes sont omniprésents. Ces entités, capables de parler, de se mouvoir et de se comporter comme des êtres humains, ne sont toutefois que des machines asservies à ces derniers. À travers le regard de trois androïdes, rêvant d'une autre vie, nous plongeons dans un univers au bord du chaos dans un Détroit rendu complètement machinique et technologique et où, face aux défis réels et éthiques, la population se retrouve de plus en plus divisée.

Cette histoire saisissante prend place dans un futur proche, soit à peine quatorze ans après nous. Cette proximité de temps accroche le joueur à l'histoire comme à celle d'un avenir imminent. Ce jeu se démarque par sa narration, on a réellement l'impression de pouvoir raconter notre propre histoire et d'être plongés dans un

monde familier. L'univers présenté pose question sur les évolutions technologiques et met en avant les conséquences des actions de la société face à cette problématique. Au-delà de son aspect récréatif, ce jeu revêt un caractère critique face aux pratiques abusives de la technologie. Le jeu vidéo est un média comparable aux autres formes d'expressions. C'est aussi par-là que l'on peut raconter notre société et le monde actuel qui nous entoure.

En vivant ce jeu, j'ai rapidement fait un parallèle avec la vie réelle. Aujourd'hui, pas un jour ne passe sans que la technologie n'intervienne dans notre quotidien. C'est ainsi que, fortuitement, lors d'une sortie ordinaire au centre-ville de Liège, j'ai été saisi par une sensation étrange. Au-delà de mon regard, j'ai discerné les débuts d'un modèle qui, au cours de ces multiples parties de jeu, m'avait été familier. La présence d'une multitude de caméras de surveillance, éléments qui domptaient mon quotidien et auxquels je n'avais jamais vraiment prêté attention, s'est imposée à moi comme une frontière à ma liberté. La ville avait maintenant des yeux auxquels il m'était impossible de dissimuler la moindre chose. Parallèlement au jeu, je me suis vite demandé quelles seraient les conséquences engendrées par ces formes de technologie si elles continuaient de se développer en ville.

Ce qui est intéressant, c'est que Detroit : Become Human est avant tout un jeu d'anticipation. La ville de Détroit a été fidèlement recréée telle qu'elle est aujourd'hui, puis les créateurs y ont imaginé son évolution dans un futur proche. Il m'est alors venu assez instinctivement l'idée de penser à ce que la ville de Liège pourrait devenir si, tout comme pour Détroit, on imaginait son futur proche au travers d'un développement de la technologie de surveillance. Cette anticipation a révélé beaucoup de questionnement en moi sur la nature que prendrait la ville de Liège et sur l'impact que cela aurait sur les expériences des personnes qui l'occupent.

C'est ainsi qu'est né le sujet du travail que je vous présente aujourd'hui. Bien que le thème ne soit pas directement lié à l'architecture, mes études ont pour moi la grande qualité de pouvoir facilement s'ouvrir au monde. C'est pourquoi je voulais utiliser les compétences que j'avais acquises comme outil pour mener une analyse critique d'un phénomène grandissant dans notre société. L'objectif d'un travail de la sorte est de pouvoir explorer de nouveaux prismes de lecture à travers une recherche qui pouvait allier non seulement mes études d'architecture mais aussi un intérêt cher à mon sens. J'ai directement eu l'ambition de développer, au cours

de cette analyse, un aspect qui d'une part éveillait ma curiosité et d'autre part me rendait inconfortable, comme me lançant un défi à moi-même de trouver suite à mes premières réflexions. Je me suis donc renseignée et j'ai trouvé le concept de *surveillance studies*. Ce concept m'a permis de me renforcer dans l'idée que la surveillance représentait un réel sujet de recherche au point même de lui conférer une appellation propre. Et bien que mon intention n'était pas de mener un débat politique, il y a dans cette recherche une prise de position d'un citoyen lambda (moi) sur un phénomène auquel nous sommes tous soumis et que nous n'avons pourtant pas choisi.

“Les espaces. Les espaces...sont faits pour le visible : la visibilité des personnes et des choses ... et de tout ce qu'ils contiennent.” (Lefebvre, 1991, p.75)

2. INTRODUCTION

2.1. Contexte

À l'intersection de l'architecture, des études sur la surveillance et de l'exploration urbaine, ce mémoire propose d'analyser le phénomène de la vidéosurveillance à travers les perspectives d'une étudiante en architecture et d'une citoyenne ordinaire, soumise quotidiennement au regard des caméras. Cette initiative vous invite à regarder les villes réelles et les actions de notre vie quotidienne. En observant, vous pourriez prendre le temps de réfléchir à ce que vous voyez, découvrant des aspects que vous n'aviez peut-être jamais remarqués auparavant.

Actuellement, nous vivons dans une société où les découvertes technologiques se propagent rapidement dans le monde en raison de l'accroissement des capitaux et des échanges induits par la mondialisation. Cette augmentation s'inclut très nettement dans ce que l'on considère comme les changements contemporains. Ces transformations engendrent de nouvelles préoccupations et réflexions autour des espaces publics allant de la manière de les vivre, à la manière de les concevoir (Mattioli, 2011). Ainsi, les dynamiques organisationnelles et les dynamiques spatiales sont impactées par les technologies.

Aujourd'hui, parmi ces technologies, on rencontre celles de surveillance. Bien que la surveillance ait toujours existé, et ce, sous diverses formes, le développement des technologies en fait aujourd'hui un dispositif beaucoup plus présent dans nos vies. Ces technologies peuvent prendre différentes formes allant de l'application que vous fréquentez le plus sur votre téléphone à la caméra qui prend place dans la rue. C'est principalement de ces dernières dont il est question dans ce travail. L'espace public urbain se retrouve confronté à une croissance significative de ces dispositifs. Pour s'imaginer, l'Angleterre est pionnière dans l'utilisation de ces dispositifs avec au moins 4.2 millions de caméras à son actif, soit une caméra pour quatorze personnes. On rencontre actuellement un vrai essor mondial de ces technologies (Laval, 2012). On leur attribue aujourd'hui beaucoup de qualifications différentes. Certains y voient de la prévention, d'autres un apport de sécurité et d'autres encore se questionnent quant aux atteintes à la vie privée et aux droits de

chacun. En d'autres termes, ces technologies sont au cœur de nombreux débats et ne mettent pas tout le monde d'accord.

En effet, dans les divers travaux que l'on retrouve, les résultats sont partagés. D'une part, ils supposent les dispositifs de vidéosurveillance comme des outils assurant un contrôle généralisé et permettant aux individus de leur assurer une sécurité. ce qui n'a pas été vraiment démontré jusqu'à présent. Nos sociétés contemporaines sont dominées par une sorte de nouvelle utopie, qui ne semble plus vraiment en être une : celle de la surveillance numérisée pour prétendre être capable d'éradiquer la criminalité. Rallier la caméra à l'utopie est curieux tant les caméras n'ont jamais fait rêver personne. Ce qui est utopique, c'est espérer de la société moderne une totale transparence. C'est ce que ces dispositifs d'observation tendent à vouloir développer (Laval, 2012). D'autre part, ils perçoivent le développement de la vidéosurveillance comme un projet global visant à surveiller la société dans son ensemble (Douillet et al., 2011).

Ce rapport de sécurité et de surveillance n'est pas nouveau et a déjà été discuté dans de nombreux travaux. Notamment à travers celui de Jane Jacobs. Jane Jacobs, dans son livre sur les grandes villes américaines, en parle et bien que le modèle de la ville américaine n'est pas identique à nos villes européennes, la pertinence des propos peut s'appliquer sans doutes à nos villes. Elle explique que les rues, par définition, accueillent les gens de passage et doivent non seulement protéger la cité des prédateurs potentiels, mais aussi assurer la sécurité de tous les visiteurs paisibles. Puisque personne ne peut rester enfermé chez soi en permanence, il est crucial que les rues garantissent la sécurité de tous. Dès lors, nos objectifs sont très simples : garantir la sécurité des rues. Pour atteindre cet objectif, nous avons tendance à faire une distinction nette entre le domaine public et ce qui ne l'est pas afin de délimiter simplement les zones à surveiller. Ainsi le domaine public doit être soumis constamment au regard d'un maximum de personnes (Jacobs, 1961).

Ce schéma ancestral se perpétue dans notre environnement urbain, évoluant à travers les avancées technologiques. Le mécanisme de surveillance demeure fondamentalement le même, mais s'est enrichi d'une dimension nouvelle. Nous vivons désormais dans une double vigilance : celle que nous exerçons en tant qu'individus, et celle orchestrée par les dispositifs technologiques. C'est une danse entre l'œil humain et l'œil mécanique, une cohabitation entre la conscience

collective et la surveillance silencieuse des machines. Il est alors crucial de se poser la question de la pertinence de la vidéosurveillance dans le contexte : est-elle véritablement complémentaire à l'expérience de la ville, ou représente-t-elle plutôt un excès superflu ? Cette dualité change notre façon de voir le contrôle et la liberté, combinant ce que nous voyons et ce que nous ne voyons pas en un ensemble qui influence notre vie quotidienne.

Ainsi, dans un monde où l'on tend souvent à atténuer l'importance des situations qui nous entourent, non par négligence mais par une sorte de voilement de la réalité, il devient essentiel de questionner les avancées technologiques avec un regard plus attentif.

Hans Frei et Marc Böhlen explorent comment ces nouvelles conceptions peuvent façonner des villes mieux adaptées à la réalité contemporaine. Dans cette ville du 21^e siècle, où la prolifération rapide des technologies et la nécessité d'un esprit critique se rencontrent, il devient de plus en plus pertinent de concevoir des environnements urbains interactifs qui s'adaptent à la vie moderne. Ils font le point sur les perspectives critiques et étendent les débats sur la détection et le contrôle ambiant en milieu urbain. Pour commencer, ils parcourent des questions relatives à l'intelligence ambiante. Un concept qui me semble intéressant quand on aborde la ville du 21^e siècle. L'intelligence ambiante fait référence à un environnement informatique dans lequel les technologies font partie intégrante du quotidien. L'objectif étant de rendre les environnements réactifs quant aux besoins des utilisateurs (Böhlen ; Frei , 2010). L'intelligence ambiante (*AmI*) met en place une nouvelle forme de production des espaces. Les villes, auparavant destinées à servir l'industrialisation, se retrouvent aujourd'hui à répondre à une fonction de consommation, de sécurité et de culture. L'*AmI* fait de ces points clés, le fondement de la nouvelle organisation de la vie urbaine. Bien que l'*AmI* intensifie la vie urbaine, elle a cependant la capacité de détruire ce qu'elle devrait promouvoir. Les espaces interactifs tendent à devenir inutiles et à être réduits à de simples scènes de spectacles, c'est là que prend place le concept énoncé par R. Buckminster Fuller en 1938, « Ephemeralization ». C'est-à-dire que le progrès technologique tend à faire de plus en plus avec de moins en moins. Autrefois, l'acier et le verre ont suppléé la brique et le mortier. Aujourd'hui, ce sont les flux de données qui modifient l'objet matériel. L'urbanité dépend dorénavant autant des données transmises que des espaces construits (Böhlen ; Frei , 2010).

Le réseau de vidéosurveillance se mêle à ce flux ininterrompu de données, s'inscrivant comme un circuit fermé au sein du tissu urbain, où les images capturées se transforment en simples fragments stockés dans des serveurs, eux-mêmes logés dans des édifices anonymes. Ce dispositif contribue à la mutation progressive de la ville en un espace de plus en plus uniformisé et déshumanisé, où les interactions authentiques s'effacent derrière le voile de l'observation technologique. Il est crucial de reconnaître et de comprendre cette vision de la ville, non seulement comme une réalité contemporaine, mais aussi comme un appel à une réflexion et une réponse critique face à cette transformation silencieuse.

Fabio Mattioli aussi en parle en 2011. Il met en avant le lien des nouvelles technologies et la transformation des espaces publics urbains. Avec l'avènement d'internet, la mise en relation de personnes, savoirs, expériences physiques s'intensifient. Internet est alors présenté et développé comme un nouvel espace public. Les gens discutent, se rencontrent, partagent. Il devient alors important de prendre en considération la place des espaces publics physiques. Si l'internet répond aux critères de création de relations au même titre que les places, les cafés, une remise en question du véritable rôle des espaces publics entre alors en jeu.

Il est donc crucial de se préoccuper des espaces publics menacés par les technologies, particulièrement dans le cadre d'une étude sur la vidéosurveillance, car ces espaces incarnent le cœur de l'interaction sociale et de la vie collective. Les lieux publics ont historiquement été les points de rencontre où les individus se rassemblent, échangent et construisent une communauté. Cependant, avec l'avènement des technologies numériques, ces espaces physiques sont en danger de perdre leur rôle central dans la société.

La vidéosurveillance, en renforçant un sentiment de contrôle et de surveillance omniprésente, peut transformer ces lieux de liberté en zones de restriction et de méfiance. En réduisant l'anonymat et en augmentant la surveillance, il est possible que ces espaces publics deviennent moins accueillants, moins spontanés, et finalement moins utilisés pour les interactions sociales authentiques. Cela soulève des questions sur l'avenir de l'espace public en tant que domaine de libre expression et de démocratie. Si l'on ne prête pas attention à ces transformations, nous risquons de voir se dissoudre les fondements mêmes de la vie en société, où les espaces publics ne sont plus des lieux de rencontre, mais des zones de contrôle, diminuant ainsi la richesse des interactions humaines et la diversité des

expériences partagées. Il est donc essentiel, dans toute étude sur la vidéosurveillance, de considérer comment ces technologies redéfinissent la nature même de nos espaces publics et de veiller à préserver leur vitalité et leur importance dans le tissu urbain. Dès lors, il est crucial d'examiner, dans une perspective d'interdépendance, tant l'espace que la vidéosurveillance.

2.2. Problématique

On pourrait dire que la vidéosurveillance semble dépourvue de tout positionnement politique, distante des enjeux urbains et sociaux. En effet, pour beaucoup, les dispositifs de vidéosurveillance ne sont perçus que comme des outils de sécurité ou de prévention. C'est d'ailleurs ce que la plupart des travaux essaient de montrer et de répandre. Bien qu'il ne fait nul doute que ces dispositifs assurent aujourd'hui un rôle sécuritaire, il apparaît tout de même une tension dans l'utilisation que couvre un tel dispositif. La vidéosurveillance, malgré qu'elle semble initialement purement fonctionnelle et sans engagement apparent, soulève en réalité des questions politiques, sociales, et urbaines significatives.

Dans cette étude, les espaces publics du centre-ville se posent en véritables laboratoires exploratoires témoins d'un sujet controversé. Dans un mélange de stupéfaction et de fascination, je découvre ces réseaux qui desservent la ville et je me demande comment tout cela fonctionne. Ces lieux animés de la vie quotidienne soumis au regard de ces yeux dans la ville ne sont pas anodins. Cette fois, le phénomène sera observé à travers mon regard.

La vidéosurveillance est en réalité fortement contextualisée, s'intégrant dans un lieu précis et spécifique. Cette étude, au travers de la question des espaces publics de la ville, permet d'examiner le dialogue qui s'établit entre la définition in situ de l'espace public et celle de l'espace surveillé. Ces deux notions, ici, sont parfois confondues et se superposent. L'objectif est de comprendre si des dynamiques contradictoires, engendrent des tensions au sein même des espaces publics et quelle est la place des caméras dans ces contradictions.

Ce travail de recherche exprime la volonté de reconsidérer un phénomène aujourd'hui profondément enraciné et banalisé dans nos vies, à tel point que nous ne percevons plus son impact ni le malaise qu'il peut engendrer. Mon objectif est de rendre la vidéosurveillance transparente dans l'espace public et de la déconstruire. Ce type d'étude peut conduire à repenser les modes et les manières d'intégrer ces dispositifs dans l'espace public.

Cette étude apporte une contribution significative aux recherches sur la surveillance. Peu de travaux abordent les surveillances contemporaines et les relations que ces dispositifs entretiennent avec l'espace qu'ils occupent. Ce travail vise à éclairer cette coexistence collective. Il suscite divers questionnements. Comment la vidéosurveillance communique-t-elle avec l'espace ? Ces deux aspects font-ils toujours sens ensemble ? Quels effets les caméras imposent aux lieux urbains, aux expériences vécues ?

À Liège, la rareté, voire l'absence de groupes d'opposition à la vidéosurveillance révèle une réalité silencieuse. Mes tentatives de contact avec ces associations sont restées sans réponse, ce qui témoigne non seulement d'une difficulté d'accès, mais aussi d'une invisibilité préoccupante. Cette absence de voix dissidentes souligne une limite significative de ma recherche, indiquant que la lutte contre ces dispositifs de contrôle n'a pas encore pris l'ampleur d'un véritable combat social. Cela pose une question plus large : dans quelle mesure sommes-nous prêts à interroger et à contester les systèmes qui façonnent notre quotidien ?

Ce travail cherche à éveiller une conscience critique face à ces dispositifs de surveillance qui jalonnent notre quotidien. Plus on en parle, plus ces questions latentes trouvent une voix. Désopacifier, c'est d'abord révéler l'invisible, amener les gens à prendre conscience de ce qui les entoure, et ensuite les inciter à réagir. En nous plongeant dans les trajectoires quotidiennes que chacun parcourt sans y prêter attention, ce travail ambitionne de dévoiler les enjeux cachés derrière ce qui semble être une simple routine. Dans la banalité apparente du quotidien, des éléments surgissent, parfois discrets, qui perturbent, qui questionnent. Parmi ces éléments, la vidéosurveillance omniprésente devient un symbole d'un contrôle silencieux, un rappel constant que ce qui nous semble ordinaire peut aussi être l'objet d'une profonde réflexion.

Cette étude se concentre principalement sur le terme « caméra de surveillance », un choix qui reflète non seulement l'objet de la recherche mais également une prise de position consciente. Ce choix permet non seulement d'examiner les implications pratiques et théoriques de la vidéosurveillance, mais aussi de clarifier les intentions sous-jacentes qui orientent cette recherche.

2.3. Centre de gestion des caméras (CGC) – Liège

Pour aborder en détail le sujet et rendre la vidéosurveillance aussi transparente que possible, je pense qu'il est essentiel de commencer par expliquer le fonctionnement de la cellule de gestion des caméras de la ville de Liège. Les informations présentées dans cette section proviennent de mon entretien avec un membre de la police de Liège. Ces données sont fournies à titre informatif pour permettre aux lecteurs de mieux comprendre le phénomène et seront également utilisées pour étayer l'analyse qui suivra dans la seconde partie de ce travail.

A Liège, les caméras de surveillance de la ville sont gérées dans ce qu'on appelle le centre de gestion des événements (CGE). Cette section se subdivise ensuite en deux autres sections distinctes.

Le premier est le service « dispatching » : le personnel du dispatching s'occupe d'assurer la gestion des équipes sur le terrain. Ils réceptionnent les appels du 101, les traitent et les envoient vers les équipes d'intervention.

La seconde section est le service caméra (CGC) : dans cette cellule, on retrouve les opérateurs caméra qui manipulent les caméras filmant dans Liège et qui les veillent. Deux autres personnes supplémentaires, elles, procèdent à l'analyse des faits filmés et retranscrivent ces derniers de sorte à conserver une trace écrite au besoin.

Horaires

Les opérateurs caméra assurent leur service tous les jours de 7h à 22h. Excepté le jeudi où ils travaillent jusqu'à 2h du matin et le vendredi et samedi où ils sont présents 24h sur 24h. Les caméras de surveillance sont, elles, actives 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Les caméras

Le recours à l'utilisation d'un dispositif de surveillance se fait de diverses manières. Il existe plusieurs types de caméras dont chacune a ses caractéristiques propres.

La caméra qui nous intéresse est la caméra fixe. Ce dispositif blanc et noir est celui que l'on retrouve principalement dans l'espace public de la ville. Ces équipements permettent dans un scénario idéal de capter un champ de vision à 360°. Ils sont également manipulables manuellement en temps réel par les membres de la police. Le cadre légal n'autorise pas à rendre ce système automatique. Ces caméras ne sont donc jamais attribuées à l'observation d'un emplacement exact si ce n'est la zone dans laquelle la caméra fixe prend place. Ainsi, l'endroit observé nous échappe. Les images sont capturées en haute définition (Full HD). Actuellement, la qualité des technologies permet de voir en détail, même dans des conditions de faible luminosité.

En ce qui concerne la maintenance des caméras, c'est la société "Equans" qui s'en occupe. C'est cette entreprise qui gère l'installation des caméras, l'entretien du matériel et les réparations éventuelles. Afin d'assurer un suivi rapide, la police effectue un relevé des caméras tous les jours à 7h30. Ainsi les caméras qui nécessitent une intervention des techniciens sont remises en état dans un délai de 24 heures hors weekend. Le maintien des caméras en bon état est un acte majeur puisqu'il est effectué quotidiennement.

Les caméras sont un réel soutien pour la police. Leur présence facilite le travail des agents en leur permettant de surveiller la situation en temps réel sans avoir à se déplacer sur le terrain évitant ainsi les interventions inutiles. En réalité, leur objectif est d'améliorer la productivité du personnel de police et de gagner du temps, ce qui est avantageux pour eux car les policiers peuvent ainsi être affectés à d'autres tâches.

En ce qui concerne l'amélioration de la sécurité urbaine, le policier m'indique que les caméras n'ont pas réellement d'effet dissuasif sur les comportements des personnes.

Les zones couvertes

Concernant le choix des zones couvertes par les caméras, la police m'affirme qu'il n'existe pas de facteurs directs qui influencent ce choix. Ce sont les problématiques soulevées par la police qui déterminent les zones d'observation. Ces problématiques n'ont pas été citées. En concertation avec le commissaire, les agents de police décident où seront installées les caméras. Ces lieux sont nommés « stratégiques » et sont choisis de façon à couvrir au maximum le territoire et de s'étendre pour une meilleure vision. Cette volonté d'accroître le nombre de dispositifs de capture vidéo est purement politique. On compte entre dix et quinze nouvelles caméras par an.

Actuellement, Liège compte approximativement 232 caméras. Ce réseau couvre également Sainte-Walburge, Grivegnée, Coronmeuse, Sclessin et encore d'autres communes. Un vaste territoire, dont la plus grosse partie sort de la limite de cette étude, est ainsi couvert. A l'arrivée du tram, Liège comptabilisera 135 caméras de la TEC en plus.

Aujourd'hui, dans Liège, il n'existe aucun itinéraire le long duquel il est possible de ne pas être observé. Il y a des endroits, plutôt isolés, où l'on peut échapper à la surveillance, mais aucun trajet complet ne permet de rester invisible.

Autrefois, les zones privées, telles que les façades, étaient entièrement protégées de la surveillance vidéo. Cependant, avec l'adoption de la loi sur la gestion des caméras par les forces de police, ces restrictions ont été levées. Désormais, la police est autorisée à filmer tout ce qu'elle souhaite. Conformément aux accords, la police a la liberté de placer les caméras où bon lui semble. Un propriétaire de bâtiment n'a pas la possibilité de s'opposer à l'installation d'une caméra de police qui filme sur sa propriété.

Chaque utilisation des caméras est enregistrée avec un identifiant unique, ce qui permet de suivre qui regarde, quand et quoi. Ce système assure un certain contrôle pour prévenir les abus au sein de la police. De plus, il est strictement interdit pour la police d'enregistrer ou de photographier les images affichées sur les écrans.

Les caméras ne sont pas signalées de manière visible dans l'espace public, et il n'y a pas de panneaux informant explicitement les passants qu'ils sont sous surveillance. Cependant, des panneaux d'avertissement sont installés aux entrées de la ville, près des panneaux indiquant Liège, et ces derniers ont été placés par la ville.

En ce qui concerne l'installation des caméras, je me suis demandé si les résidents du quartier étaient consultés et s'il y avait eu des objections à certaines installations. Les policiers m'ont répondu que, dans certains cas, les comités de quartier demandent l'installation de caméras. Aucune personne ou association n'a exprimé d'opposition à ces installations. De plus, même si des objections se faisaient entendre, elles n'auraient pas vraiment de poids, car la police a le droit d'installer un dispositif de caméra où bon lui semble.

Les obstacles à l'installation des caméras sont principalement liés au type d'infrastructure. Les appareils sont connectés via la fibre optique, et dans certains cas, il est impossible, déconseillé ou trop coûteux d'installer cette technologie. Par exemple, les bâtiments classés, les voies ferrées, les autoroutes et les parcs avec une dense végétation représentent des défis majeurs pour de telles installations.

L'utilisation des images

L'utilisation des images est strictement réservée à des fins policières. Les images qui sortent du cadre policier ou juridique, doivent être systématiquement floutées afin d'empêcher toute reconnaissance de personnes ou de plaques d'immatriculation.

Les images capturées par toutes les caméras sont automatiquement sauvegardées pendant une période de trente jours. En principe, elles devraient être conservées pendant un an pour permettre aux magistrats d'y accéder si nécessaire. Cependant, après ces trente jours, la plupart des images sont effacées

automatiquement en raison du manque de capacité de stockage et des contraintes liées aux serveurs et aux infrastructures nécessaires.

Dans 95% des cas, la consultation des images des caméras en live ou non sert à des fins de surveillance, de prévention ou d'assistance aux équipages, m'a affirmé la police.

Les salles de contrôle

La principale salle de contrôle se situe dans le poste de police principal de la zone de Liège, rue Natalis. C'est à celle-ci que j'ai pu accéder pour comprendre le fonctionnement.

Globalement, à Liège, il existe cinq commissariats et chaque commissariat a accès aux caméras de son secteur. Cependant, c'est au commissariat principal que la priorité est donnée. C'est là que se gèrent en majorité les opérations, et donc que s'effectue le contrôle avec les caméras. Dans les autres commissariats, les caméras servent principalement à surveiller les équipages et les orienter.

Les salles de contrôles sont de simples pièces pourvues d'un lot d'équipements nécessaire au bon fonctionnement du travail de la police. Au sein de ces dernières, il y a des écrans qui diffusent les images caméras choisies en temps réel. Les écrans et les membres du personnel sont dans l'incapacité de couvrir l'entièreté des 230 caméras liégeoises. Ce sont les policiers eux-mêmes, sur demande, qui sont autorisés à obtenir l'affichage à l'écran de certains lieux plutôt que d'autres. Dans la plupart des cas, les images affichées dépendent des actions qui se passent sur le terrain. Dans la salle de contrôle il est possible de diffuser jusqu'à 64 vues différentes sur des grands et petits écrans.

Partenaires

Le réseau de caméras est autonome, fonctionnant en circuit fermé, ce qui le rend invulnérable au piratage. En outre, il ne reçoit aucun financement de partenaires privés. Les seuls contacts externes sont avec des services gouvernementaux tels que la douane pour assurer des obligations de terrain.

La ville, elle, contribue uniquement au financement d'un budget destiné à ces installations, dont le montant annuel se situe entre 500 000 et 600 000 euros. Si l'installation des caméras prend du temps, c'est en partie en raison de cette limite budgétaire. En revanche, si le budget était plus élevé, la ville de Liège pourrait installer un plus grand nombre de caméras. Cependant, des situations particulièrement urgentes peuvent accélérer le processus. Par exemple, à Droixhe, face à de nombreux problèmes, un budget supplémentaire de 700 000 euros a été accordé pour l'installation de caméras. Ainsi, lorsqu'une situation est jugée critique, il est possible de procéder rapidement à l'installation de caméras, souvent dans un objectif préventif et sécuritaire.

3. MÉTHODE D'ENQUÊTE

Ce mémoire cherche à désopacifier le phénomène de vidéosurveillance au sein du territoire du centre-ville liégeois. Il étudie une forme des surveillances contemporaines et la rend lisible, pour tous et par tous, via le récit et le langage graphique. Ainsi, ce travail s'inscrit dans une volonté d'informer mais aussi de conscientiser. La démarche entreprise cherche non seulement à informer les lecteurs sur la présence et le fonctionnement des systèmes de vidéosurveillance, mais aussi à les sensibiliser aux enjeux sous-jacents. Par cette démarche, le mémoire entend ouvrir un espace de réflexion critique, où les citoyens peuvent prendre conscience de l'impact de la vidéosurveillance sur leur quotidien et sur l'espace public. En exposant les subtilités et les ramifications de ces dispositifs, le travail encourage une prise de position plus éclairée et critique face à une réalité qui, bien qu'omniprésente, est souvent peu discutée.

Ainsi, en mettant en lumière les aspects cachés et souvent banalisés de la vidéosurveillance, ce mémoire aspire à initier un dialogue plus profond sur les questions de surveillance, de sécurité et de vie privée, promouvant une compréhension plus nuancée et engagée de ces dispositifs dans le contexte urbain de Liège.

Pour réaliser ce travail, plusieurs étapes ont été réalisées. Les voici :

3.1. État de l'art

Dans un premier temps, un état de l'art de la littérature scientifique a pu être dressé suite aux nombreuses lectures effectuées. Cette première étape du travail a permis d'appréhender davantage la portée du sujet choisi et d'en intégrer la littérature déjà existante. Plus précisément, cette phase consistait en la lecture de sources écrites disponibles en ligne, par l'intermédiaire de bases de données universitaires ou encore à la bibliothèque. Cette recherche documentaire m'a permis de saisir une multitude d'outils de recherche qui ont été mis en place pour traiter la vidéosurveillance notamment dans différentes disciplines et ainsi de venir situer

mon travail. Au cours de ces recherches préliminaires, j'ai également rapidement pris conscience que, bien que la relation entre surveillance et espace ait suscité beaucoup d'intérêt, celle entre vidéosurveillance et espace reste très peu théorisée.

3.2. Le terrain

Par la suite, une fois les recherches documentaires suffisamment approfondies, nous disposerons d'un solide bagage de connaissances pour aller sur le terrain et confronter la théorie à la réalité. Cette enquête de terrain vise d'abord à analyser et comprendre le fonctionnement, l'animation et l'expérience des espaces publics du centre-ville de Liège. Dans un second temps, l'étude s'intéressera à l'interaction entre ces espaces, les personnes et les dispositifs de caméras de surveillance.

Enquête sur le terrain

Mon étude se concentre sur le centre-ville de Liège pour plusieurs raisons. Tout d'abord, j'ai choisi Liège car c'est ma ville d'origine, et je souhaitais que cette recherche se déroule dans un environnement que je connais bien, où le terrain m'est à la fois accessible et familier, permettant ainsi une expérience plus authentique. De plus, j'avais le désir de redécouvrir des aspects de ma ville qui m'échappaient en raison de ma fréquentation quotidienne et de ma tendance à ne la voir que sous un angle utilitaire. Mon objectif était de m'éloigner de cette perspective habituelle pour comprendre pleinement les réalités auxquelles je suis confrontée dans mon propre cadre urbain.

Le choix du centre-ville de Liège pour cette étude repose sur plusieurs considérations. Tout d'abord, c'est dans cette zone que le sujet des caméras de surveillance est le plus pertinent, comme je l'indiquait précédemment. Le centre-ville est en effet le lieu le plus densément surveillé par les caméras. Il faut cependant considérer que mon objectif n'était pas de « chasser » les caméras pour en recenser le plus grand nombre, mais plutôt de m'ancrer dans un environnement où leur présence était assurée. Le nombre exact de caméras m'importe peu ; ce qui compte, c'est que leur présence est évidente dans cette zone.

De plus, j'ai souhaité que mon trajet touche à la fois ma propre expérience, étant donné que je fréquente régulièrement le centre-ville, et qu'il soit également représentatif pour un large public. Mon intention était de permettre au lecteur de se sentir impliqué dans l'étude en étant familier avec les lieux ou en reconnaissant des situations et des environnements similaires. Le centre-ville, étant un lieu de grande activité et de fréquentation intense, offre une parfaite toile de fond. En se plongeant dans ce travail, le lecteur est ainsi entraîné dans une journée typique de la vie urbaine, tout comme moi.

A ce stade, j'avais choisi de réaliser mon étude à Liège dans le centre-ville. Cependant, le centre-ville de Liège est un espace trop vaste pour permettre d'effectuer une étude complète, seule et dans le temps scolaire accordé. Je n'avais donc pas d'autre choix que de me limiter à ce que je vais appeler un « itinéraire » qui représente en réalité la partie du centre-ville de Liège qui a été étudiée, soit mon terrain d'enquête.

Dans un premier temps, pour choisir l'itinéraire qui exprimerait mon étude, j'ai donc procédé à une *déambulation*. La déambulation représente un réel défi de nos jours. Actuellement, nous n'attribuons plus de place à l'errance dans les espaces. Notre regard n'accorde plus d'attention aux endroits traversés. Le monde s'inscrit dans un mouvement perpétuel où le terme « prendre son temps » n'a plus sa place. Aujourd'hui c'est la rapidité et la précipitation qui règnent au profit d'une société valorisant la productivité et l'efficacité. Ainsi, comme pour exprimer une première forme de militantisme, *j'ai pris la décision d'accorder dans ce travail une place à l'errance.*

Cette décision s'inscrit dans l'idéologie des situationnistes. Ils s'opposent à la ville conçue dans un besoin de fonctionnalité et de productivité. La société nous impose des déplacements pour des raisons précises dans un but d'accomplissement. Ces intérêts mènent à la banalisation de l'espace urbain. Les situationnistes proposent donc la pratique de la déambulation comme réponse à cette productivité. C'est particulièrement avec Guy Debord que prend place le concept de « dérive ». *La dérive* se veut être une méthode d'exploration urbaine déjouée des diktats prédéterminés que la société moderne impose. En d'autres termes, les situationnistes créent des marches exploratoires au travers de la ville qui se donne pour objectif une errance volontaire libérée des contraintes de temps et de buts (Debord, 1956).

La dérive est donc un moyen d'expérimenter la ville activement, à se reconnecter au réel et à se détacher de la banalisation du trajet habituel. Ce type de démarche vise à comprendre et à révéler les relations entre les environnements urbains et l'expérience subjective des personnes, en mettant l'accent sur les dimensions psychologiques et émotionnelles des espaces urbains (Debord, 1956).

Ainsi, j'accorde une place à mes émotions et mes ressentis dans la ville. La ville sera perçue selon mes impressions en m'acquittant de toute précipitation. Ce concept et cette démarche me semblent également essentiels car ils mettent en avant et prennent en compte ma position en tant qu'individu, notamment en tant que femme cisgenre dans la société. Ainsi, mon ressenti différera de celui d'un autre individu.

Guy Debord affirme que la révolution doit aller au-delà des simples changements politiques ou économiques. Selon lui, il est essentiel d'impacter la vie quotidienne, souvent dominée par la routine et la banalité imposées par la société capitaliste. Il propose de réapproprier l'espace urbain et de redécouvrir ce qu'il appelle l'espace « perdu », en mettant en valeur ses aspects négligés et ignorés en faveur des usages quotidiens. La dérive et le détournement sont les méthodes par lesquelles on peut redécouvrir et réinvestir les zones urbaines dépréciées.

Finalement, cette initiative de déambulation s'inscrit dans une volonté que j'ai de prendre réellement conscience de lieux qui m'accompagnent quotidiennement allant plus loin que le simple geste de les traverser dans un but de répondre à des critères de productivité. En suivant l'idéologie des situationnistes, je me tourne vers la dérive comme une méthode pour redécouvrir la ville et ses espaces, libérés des contraintes capitalistes et productivistes, révélant ainsi ce qui est caché par les structures dominantes. Lorsque je pratique la dérive, je m'abstiens, pour une période plus ou moins longue, des raisons habituelles de me déplacer et des activités courantes, telles que les relations, le travail et les loisirs. Je me laisse alors guider par les stimulations de l'environnement et les rencontres fortuites qui en résultent.

Cette initiative a donné naissance à un itinéraire dont la longueur finale est aléatoire, reflétant le moment de déambulation que j'ai vécu. J'ai par la suite parcouru plusieurs fois cet itinéraire à différents moments et sous diverses conditions, afin de faire ressortir des espaces et des expériences distincts. J'ai

constaté que les atmosphères et les impressions évoluaient dans des espace-temps.

Cette démarche d'exploration urbaine m'a offert l'opportunité de découvrir une multitude d'informations, d'activités et d'expériences, qu'elles soient directement ou indirectement liées à la vidéosurveillance. En me plongeant dans les différents espaces de la ville, j'ai pu m'imprégner profondément de leur atmosphère et de leur dynamique.

Journal de bord

Au cours de mes déambulations sur le terrain, j'ai tenu un journal de bord. Ce journal comprend toutes les données collectées, qu'il s'agisse d'écrits, de dessins, de vidéos, d'enregistrements audio ou de photographies. Cette collecte s'est faite à chaque promenade, avant et après avoir établi un itinéraire. Ces informations ont constitué une base solide pour mes analyses. Les données ont été recueillies de manière assez spontanée, sans une réflexion immédiate sur leur signification, et certaines n'ont finalement pas été utilisées dans ce travail.

Ce journal de bord a été le témoin de ma phase d'observation. Dès le début de cette étape, je savais que je voulais travailler sur la vidéosurveillance, mais je ne savais pas encore comment l'aborder. Ces données m'ont permis de constituer un répertoire d'informations, de ressentis, sur lequel je pouvais m'appuyer pour mener ma critique.

Le récit - Denis et Pontille

Cette partie s'inscrit dans l'enquête de terrain parce qu'elle est une méthode que j'ai utilisé pour enquêter. Le début de cette enquête s'est déroulé de manière quelque peu fourvoyant. Je me suis rendue à plusieurs reprises au centre-ville de Liège sans vraiment savoir par où commencer. C'est au détour d'un entretien avec mon promoteur, Monsieur Éric Le Coguiec, qu'il m'a soumis un livre de référence qui m'a de suite beaucoup aidé dans ma recherche.

« Le soin des choses » écrit par Jérôme Denis et David Pontille est un ouvrage au travers duquel, grâce à l'utilisation du récit, les auteurs dès les premières pages mettent en lumière la diversité des activités de maintenance. Plus particulièrement, ce qui est intéressant, c'est qu'ils rendent visible l'activité de maintenance, habituellement une "activité d'arrière-plan", à travers la description d'une journée "banale".

En effet, si on y prête attention, on se rend compte que la maintenance est une activité partout visible en tout temps. Au travers des chapitres, ils vont éclaircir le lecteur sur différents aspects de la maintenance. Ce riche parcours devient de plus en plus persuasif tant il est agrémenté par des données empiriques transmises à travers des récits et issues de l'expérience des auteurs eux-mêmes. Les données empiriques sont des informations recueillies à partir de l'expérience directe ou de l'observation du monde réel (Besençon, 2022). Dès lors, ces récits ne sont jamais perçus comme des simples anecdotes, mais plutôt comme permettant au contraire d'entrer dans toute la profondeur des situations décrites. Cela montre que la place de l'anecdotique permet de rendre une situation plus réelle, complète et explicable. Et à partir de ça, ils peuvent tout questionner, dans les détails reliant chaque chose à notre société.

J'ai rapidement compris que l'approche adoptée par ces auteurs représentait une voie cohérente qui, appliquée à mon étude, lui donnerait du sens. Cela me permettrait également d'approfondir ma réflexion et de saisir pleinement la réalité du sujet, car l'anecdotique rend tangible une situation qui pourrait sembler illisible au premier abord. Grâce à ce livre, j'ai pris conscience que, comme le proposaient les auteurs, raconter un récit pouvait révéler des aspects cachés. L'avantage de ce support réside dans la liberté qu'il m'offre d'utiliser mes propres perspectives et sensibilités. Je ne savais donc pas exactement ce que j'allais observer lors de mes immersions dans le centre-ville de Liège, mais j'étais convaincue que le recours au récit et à l'observation permettrait de rendre visibles des éléments encore peu perceptibles pour moi.

C'est de ça que j'ai voulu m'inspirer. La vidéosurveillance est un élément qui nous accompagne quotidiennement. Peu la remettent en cause parce qu'elle est finalement devenue invisible aux yeux de tous, au même titre que la maintenance de Denis et Pontille, elle figure en arrière-plan. Et bien que la vidéosurveillance nous entoure et n'ait rien d'exceptionnel, elle a une portée politique remarquable.

« Alors que j'échange un regard avec l'un des hommes en veste réfléchissante orange qui ressort de la brèche, je m'interroge : comment tout cela peut-il encore fonctionner au quotidien ? » (Denis ; Pontille, 2022, p.8). Cette phrase dictée par les auteurs, aussi banale soit-elle, initie une grande réflexion quant à la face cachée de l'iceberg de la maintenance. À la lumière de cette réflexion, j'ai, moi aussi, à la suite d'un récit, souhaité comprendre comment le réseau de surveillance par caméra fonctionnait au quotidien dans nos espaces urbains de Liège.

Entretien avec la Police de Liège

Dans le cadre de l'étude sur la vidéosurveillance, notamment à Liège, il était primordial de comprendre le fonctionnement du système. J'ai préparé une liste de questions, incluse en annexe, portant sur le fonctionnement du réseau de caméras allant de leur installation dans l'espace public jusqu'au fonctionnement des salles de contrôle. Un membre de la police, dont le nom restera confidentiel, a aimablement accepté de répondre à toutes mes questions, et je lui en suis reconnaissante. Les informations fournies m'ont permis d'appréhender en détail le réseau de vidéosurveillance liégeois. Les informations les plus pertinentes ont été présentées dans une section de ce travail, afin de plonger le lecteur dans le contexte de la vidéosurveillance à Liège et de conserver les éléments utiles pour l'élaboration de la critique.

Aussi, suite à cet entretien, j'aurais souhaité rencontrer une association militant contre la vidéosurveillance afin d'obtenir un point de vue divergent. Malheureusement, ces associations sont soit non liées à Liège, soit difficiles à localiser. Le militantisme, souvent perçu comme inapproprié, ne se manifeste pas toujours de manière visible. Cela constitue l'une des limites de cette étude. La prise de position assumée de cette étude n'a pas pu être appuyée par d'autres.

3.3. Structure du travail

Le corps du travail se divise en plusieurs sections distinctes.

Dans un premier temps, l'itinéraire sera détaillé. Cette partie présente l'ensemble du parcours ainsi que les lieux et caractéristiques marquants. Elle permet aux lecteurs de se familiariser avec l'emplacement, de se repérer pour la suite de l'analyse et d'avoir la possibilité de s'appuyer sur le trajet comme un témoin des éléments présentés.

Ensuite, l'analyse se structurera autour de plusieurs thématiques issues d'observations préalables. L'objectif est de faire ressortir des éléments pertinents en lien avec la recherche, en évitant les redondances avec l'itinéraire. Les thèmes seront organisés de manière logique pour mettre en lumière les aspects essentiels de l'enquête. Ces thématiques ne prétendent pas être exhaustives ; elles représentent plutôt le début d'un dialogue qui pourrait être approfondi.

Chaque thématique combine observations et interprétations pour offrir une analyse intégrée. Plutôt que de séparer ces éléments, j'ai choisi de les combiner en un récit continu, plus engageant pour le lecteur. L'emploi de métaphores, de ressentis personnels, d'observations concrètes et d'analyses critiques s'articule de manière fluide dans un texte unifié.

Enfin, des photographies personnelles et des images capturées par la société Anzadrone enrichiront les analyses. Ces visuels permettent aux lecteurs de mieux saisir le contexte et de visualiser les observations et les arguments présentés.

Le dessin selon Théo Deutinger

Au cours de mes études d'architecture, j'ai acquis de nouveaux langages de communication, notamment celui du dessin. J'ai donc choisi d'utiliser le langage graphique pour accompagner et exprimer mes idées dans ce travail. Le dessin, étant le moyen avec lequel je suis le plus à l'aise, permettra de communiquer visuellement le récit de mon investigation.

Pour ce faire, je me suis inspirée des dessins de l'architecte, designer et écrivain Théo Deutinger. C'est au détour d'une conversation avec Éric Le Coguiec, qui m'a naturellement conseillé de m'intéresser à ses travaux, que j'ai découvert cette source d'inspiration. Je savais que je voulais utiliser le dessin 2D dans mon travail, mais je ne savais pas encore comment m'y prendre. Après avoir étudié les œuvres de Deutinger, j'ai réalisé que sa manière d'utiliser le dessin correspondait parfaitement à ce que je souhaitais accomplir. Son travail m'a profondément fasciné, et j'aspirais à suivre ses traces. Bien sûr, je ne prétends pas avoir atteint son niveau, car ses recherches sont bien plus avancées que les miennes, mais j'ai puisé dans son approche pour enrichir la mienne.

Dès lors, Deutinger est devenu une véritable source d'inspiration pour l'élaboration de ce travail de recherche, notamment à travers son livre « Handbook of Tyranny ». Dans cet ouvrage, il révèle les cruautés routinières du XXI^e siècle à travers des illustrations graphiques détaillées. Sa narration concise et précise, illustrée par des dessins techniques, évoque graphiquement la rigidité bureaucratique imposée par les lois et règlements. La particularité de son travail réside dans sa capacité à dépeindre des violences ordinaires, reflet d'actions quotidiennes issues des législations et régulations mondiales. « Handbook of Tyranny » offre une vision approfondie de la relation entre pouvoir politique, territorialité et cruautés systématiques (Deutinger, 2018).

Bien que mon intention ne soit pas de mener un débat politique, il a été crucial pour moi de me positionner et de m'affirmer dans cette recherche. Ce travail m'a donc beaucoup inspiré, car il résonnait avec mon propre objectif : rendre transparent un phénomène quelque peu invisibilisé par sa banalité quotidienne, les surveillances contemporaines. J'ai trouvé sa manière de construire un récit à travers ce qu'il appelle un "manuel" particulièrement pertinent. Ce manuel rassemble différents thèmes pour former une histoire cohérente, offrant une documentation rigoureuse sur les architectures et technologies créant des espaces de terreur et d'oppression dans le monde actuel.

À l'instar de son travail, j'ai voulu, à travers mon propre récit graphique, montrer que la vidéosurveillance fait partie de ces technologies qui créent des espaces d'oppression. Certaines études en sociologie théorique abordent déjà ce sujet ; la mienne se concentrera, comme celle de Théo Deutinger, sur le territoire et le monde matériel.

C'est dans le « Neufert », classique manuel d'architecture, que Deutinger emprunte son langage graphique. Sa première idée était d'ailleurs de le nommer « le Neufert de la terreur » (Droog, s.d.). Son idée est de mettre en avant que les systèmes qu'il répertorie ne naissent pas de rien. Le dessin représente un outil qui aide à maîtriser ce qu'on lit dans l'actualité et le langage visuel permet d'offrir une accessibilité immédiate aux problèmes parfois trop complexes. Dans son travail, il contextualise des scénarios sur un territoire qu'il a alors dessiné. Son dessin s'exprime par un style simple, accessible et parlant. Pour ce faire, il utilise un langage bicolore la couleur du noir pour exprimer le contexte et la couleur du rouge pour mettre en avant les éléments clefs qu'il souhaite faire ressortir dans sa représentation. J'ai également décidé d'utiliser ce langage afin de communiquer aisément mes interprétations. En utilisant la couleur rouge pour dessiner et faire ressortir mon discours.

Ainsi, les analyses qui vous seront présentées seront accompagnées dans certains cas de dessins graphiques bicolores. Ces illustrations, à l'instar du travail de Deutinger, serviront à mettre en lumière et à illustrer le phénomène de la vidéosurveillance, que je considère comme un sujet digne d'être intégré dans son manuel. La couleur rouge, par son contraste avec la couleur noir, viendra mettre en avant des constats et alimenter la recherche.

4. ÉTAT DE L'ART

Ce travail s'inscrit dans le vaste domaine des études sur la surveillance, une discipline qui s'est imposée peu à peu comme une réflexion autonome. Nombreux sont ceux qui ont perçu en elle une force capable de se développer par elle-même, révélant les dynamiques invisibles du contrôle dans notre société. Ainsi, la problématique de la surveillance est devenue un réel sujet de recherche à tel point qu'on finit par lui attribuer une appellation propre, celle des "Surveillance studies". Cette discipline reste cependant très peu étudiée dans la recherche francophone (Castagnino, 2018).

Dans un premier temps, il est essentiel, à travers cet état de l'art, d'explorer les travaux sur la surveillance afin de mieux saisir l'ampleur du sujet et de se constituer une base théorique solide.

En architecture, le lien avec la surveillance n'est pas récent. En effet, bien connu de tous, le philosophe utilitariste Jeremy Bentham met en place une invention remarquable : le Panoptique. Le panoptique est un modèle d'architecture générique emblématique sur la surveillance. Initialement pensé comme un modèle de prison, il est applicable en réalité à toutes constructions qui nécessitent l'envie de "tout voir". Le système repose sur un principe selon lequel les individus sont amenés à poursuivre leurs intérêts personnels ainsi que ceux du collectif. Dès lors, bien que les individus aient un semblant de liberté dans leurs prises de décision, leurs choix sont définis par un pouvoir politique qui tend à favoriser le bien-être de la collectivité. Il apparaît alors un paradoxe où la liberté individuelle et les normes du système politique se contraignent. En fait, ce modèle représente surtout un principe d'organisation sociale et politique axé sur les aspirations des sociétés modernes, soit, la productivité, l'économie et la sécurité. Bentham va anticiper un nouveau type de pouvoir en le reliant aux institutions, architectures dans le but d'améliorer l'efficacité de nos sociétés. La surveillance peut donc se matérialiser dans la forme d'une architecture donnant naissance à un espace de la visibilité (Laval, 2012).

Michel Foucault représente une figure fondamentale dans les "surveillance studies". Il va s'appuyer sur le travail de Bentham pour réaliser le sien : "Surveiller et punir". Dans cet écrit, Foucault utilise un terme clé, aujourd'hui régulièrement employé pour

discuter de nos sociétés contemporaines. Il s'agit de la "société de surveillance". La technologie de surveillance s'intègre de manière cohérente dans notre société, suscitant des comparaisons avec une « société de surveillance » (Laval, 2012). Goethe affirmait que « ce que nous savons, nous l'avons vu pour la première fois ». Michel Foucault qualifierait cela de « visible » (Shapiro, 2003). Conscient de la préférence de la société occidentale pour le visuel, Foucault utilise l'art et l'architecture comme des éléments visibles pour étayer cette perspective particulière.

Plus tard, Gilles Deleuze et Antonio Negri reprennent la pensée de Michel Foucault et réinterrogent la société. Pour eux, nous nous ancrions dans ce qu'ils appellent une "société de contrôle". Cette approche abandonne l'idée de restreindre strictement les individus. Les règles contraignantes dans les espaces publics et privés n'ont plus leur place. A la place, ce sont les individus eux-mêmes qui sont en charge de préserver l'ordre social laissant place à l'autonomie individuelle et la négociation des conflits (Sledziwski, 2016). Dès lors, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, suite aux progrès technologiques, à l'accélération des rythmes de vie, on passe peu à peu de société disciplinaire comme Foucault en parlait à la société de contrôle de Deleuze. Les sociétés de contrôle laissent place à un contrôle qui s'applique en milieu ouvert et continuellement (Absil, 2012). On peut donc constater que la dimension spatiale de la peine, de la surveillance, du contrôle a évolué et c'est ce qui motive en partie la recherche présentée ici.

Un autre exemple bien connu, tiré de la littérature fictionnelle, est celui de George Orwell dans son livre *1984*. Dans cette œuvre, Orwell traite de la mise en place d'un pouvoir totalitaire qui vise à imposer l'obéissance de tous les individus. Orwell présente donc un écrit qui popularise en quelque sorte l'idée principale de la surveillance et la transforme en métaphore commune et libre d'interprétations (Ragoucy, 2010). Dans cette œuvre de fiction, Orwell incarne une autorité suprême sous le nom de « Big Brother ». Que ce Big Brother soit une personne réelle ou non, il transcende son existence pour devenir une figure quasi divine, symbolique. Ce qui est fascinant, c'est la manière dont Orwell envisage déjà la surveillance à travers une perspective technologique. *1984* est souvent interprété comme une forme de cyberpanoptique. Ainsi, les premières bases d'une surveillance technologique s'esquissent ici (Ragoucy, 2010).

Aujourd'hui, les technologies ont permis à la surveillance de prendre une nouvelle forme, notamment celle de caméras. Au cours des années 1980, les recherches sur la vidéosurveillance ont connu une augmentation significative, et ce thème a continué à susciter un intérêt constant, particulièrement dans la littérature des sciences sociales (Douillet et al., 2010). La vidéosurveillance ou CCTV en anglais est définie dans le travail de Pauline De Keersmaecker et Corentin Debailleul selon Pedersen, qui en 2011, l'exprime comme « un système de télévision dans lequel les signaux ne sont pas diffusés publiquement, mais sont traités principalement à des fins de surveillance et de sécurité » (De Keersmaecker ; Debailleul, 2020, p. 1). Cette prolifération académique corrèle avec le déploiement croissant de dispositifs de vidéosurveillance, qui concernent de plus en plus de pays et se diversifient dans leurs applications grâce aux progrès techniques. Au-delà de la simple constatation de l'expansion de la vidéosurveillance, la plupart des travaux cherchent à l'expliquer et à analyser ses effets en mobilisant trois approches distinctes. Bien que ces approches coexistent parfois dans certaines études, elles sont généralement cloisonnées car elles représentent différentes façons de problématiser la portée sociale et politique de la vidéosurveillance (Douillet et al., 2010).

Lorsque l'on aborde la vidéosurveillance, diverses perspectives s'offrent à nous. La première approche se concentre sur les dangers potentiels ou réels de la vidéosurveillance et s'inscrit dans le champ des « surveillance studies » (Douillet et al., 2010). Le deuxième type de travaux vise à évaluer l'efficacité de la vidéosurveillance (Douillet et al., 2010). Le troisième type d'approche s'intéresse aux mécanismes de diffusion et de propagation de la vidéosurveillance comme outil d'action publique en matière de sécurité (Douillet et al., 2010). Ces trois approches nuancent les dialogues qui se créent autour du phénomène.

Bien que la vidéosurveillance se veuille être un sujet discuté, l'approche qui intéresse le plus cette étude est la première qui s'inscrit dans la thématique des surveillance studies. Les surveillance Studies abordent la surveillance non seulement comme une simple observation, mais comme un phénomène socio-culturel qui façonne nos relations, nos libertés et notre perception de la sécurité. Cela nous permet de questionner les impacts éthiques et politiques de la surveillance, en particulier à l'ère du numérique, où les frontières deviennent floues.

Au cours de mes prospections, la relation de ces dispositifs de surveillance avec leur contexte a été très peu relatée. Pourtant, ces dispositifs s'inscrivent à un endroit précis avec pour but la visibilité de cet endroit ciblé. Appréhender l'espace public de la ville sous le prisme du modèle sociotechnique de la vidéosurveillance au travers la lentille d'un projet de recherche en architecture soulève des questionnements qui traversent plusieurs disciplines et champs d'études. L'aspect central invoqué dans cette recherche demeure néanmoins la compréhension du phénomène à travers sa spatialisation. Cette recherche s'inscrit donc dans l'alignement des études qui rejoignent les préoccupations spatiales avec les enjeux des études sur la surveillance. Bien que les ouvrages et articles sur la thématique de la vidéosurveillance sont nombreux et variés, peu d'entre eux abordent la surveillance contemporaine dans ses effets provoqués sur l'espace. C'est pourquoi dans cette partie, il sera question de rassembler un ensemble de savoirs basés sur la question de l'espace afin d'aborder les concepts qui concernent de près la thématique visée.

Si l'on considère la surveillance par vidéo, elle est de nos jours souvent comparée au panoptique de Jérémie Bentham. En effet, comme dans ce dernier, les individus savent qu'ils sont vus, mais ils ne savent pas exactement quand et par qui (Koskela, 2003). Nos villes se transforment alors en de grands panoptiques générateurs du contrôle social contemporain. La surveillance amplifie l'effet des normes sociales. Ces normes tendent à former des comportements constamment contrôlés et des espaces publics qui le sont tout autant. La surveillance crée alors un espace que Mitchell (1995) décrira comme « planifié, contrôlé et ordonné » (Koskela, 2003, p. 302). Hille Koskela, professeure de géographie à l'université de Turku en Finlande, fait le même constat et, en se référant à plusieurs auteurs explique : « Il est susceptible de rendre l'espace urbain ségrégué, polarisé, plus difficile à approcher et à habiter, moins vivant, moins spontané et même « mort » » (Koskela, 2003, p. 294). On peut finalement comprendre la surveillance comme un dispositif renforçant l'homogénéisation des espaces urbains. Les espaces deviennent donc synonymes d'exclusion et de coercition. Or, cette vision s'oppose à l'idée que l'on se fait habituellement de l'espace public qui est depuis toujours vu comme un lieu important dans les sociétés dites démocratiques. On peut le comparer à l'agora grecque, lieu d'actions, de débats, d'interactions, de décisions, ... (Mitchell, 1995).

Zygmunt Bauman parlera aussi de ces espaces vidéo surveillés qu'il nommera inter directionnels ou encore « espaces nerveux ». Ces espaces vidéo surveillés, sont devenus des symboles de la désintégration de la vie locale partagée. Ainsi, l'utilisation de la caméra dans ces espaces peut contribuer à la fragmentation de la masse en la divisant en individus isolés, chacun étant entouré d'un mur invisible qui rend toute relation collective difficile. Cette atomisation de la société est une conséquence possible de la vidéosurveillance dans les espaces publics urbains (Lecat - Deschamps, 2012). Dès lors, nous pouvons nous demander si nous ne sommes pas face à une lente érosion de ce que nous appelons "espaces publics". La vidéosurveillance permet un prolongement de l'espace privé dans l'espace public à des fins individuelles au détriment de la communauté. Les institutions privées notamment s'approprient symboliquement l'espace public. On assiste alors à une privatisation de l'espace public sans qu'une frontière claire ne soit apparente (Klauser et al., 2002). La vidéosurveillance fabrique une frontière qui n'est pas physique en tant que telle, mais symbolique, elle est intériorisée comme une barrière symbolique. Pour le montrer, Jean - Amos Lecat - Deschamps utilise cette phrase d'Olivier Razac (2009): « la délimitation parfaitement virtualisée n'est qu'une réaction physique potentielle, discontinue et pertinente mais, par là même, elle acquiert une présence psychique actuelle, permanente et indiscriminée » (Lecat - Deschamps, 2012, p. 125).

Francisco Klauser va faire le lien de la vidéosurveillance avec l'espace public. Dans cette recherche, le terme espace public se réfère aux espaces extérieurs à usage public comme les rues, les places, les trottoirs,... Il explique que la vidéosurveillance permet de recueillir de l'information sur un territoire et que sa répartition sur celui-ci n'est pas uniforme. En général, on en trouve davantage dans les endroits prestigieux et non dans les endroits les plus dangereux. Ainsi, la qualité et la fonctionnalité d'un lieu deviennent plus importantes. C'est ce qui explique la distribution spatiale discontinue des dispositifs de surveillance. Certaines fois, les caméras de surveillance contribuent à la création de nouvelles centralités. Cela se fait par l'attraction en valorisant certains lieux ou par l'exclusion avec le déplacement de certaines populations (Klauser, 2004).

Les écrits amènent bien souvent à affirmer que le système de vidéosurveillance est en fait très contextualisé. Pour comprendre les effets d'un réseau de vidéosurveillances, il est nécessaire de se reporter aux territoires produits par les caméras de surveillance. Ces derniers vont dépendre de multiples facteurs tels que l'implantation, la mobilité, l'angle de vue, la profondeur de champ des caméras (Flückiger et al., 2006). Le territoire impliqué dans la vidéosurveillance est souvent fondé sur une modélisation qui simplifie l'espace public en éliminant plusieurs de ses caractéristiques. La surveillance se concentre alors uniquement sur une très brève partie du territoire, sur une portion spécifique, isolée de son contexte global. Ainsi, seules les informations contenues dans ce cadre spécifique comptent et le reste de l'environnement en est exclu. Il serait dès lors intéressant d'accorder une attention particulière aux territoires produits par les caméras et de s'intéresser aux précisions spatiales apportées par les caméras, dans quelles directions elles sont pointées, dans quels types d'espaces elles sont placées, et ce, pour mieux saisir les influences que masquent ces dispositifs (Klauser et al., 2007).

En parallèle, Steven Flusty vient avec une notion complémentaire. Il étudie le cas de Los Angeles. Ce travail est particulièrement intéressant parce qu'il soulève un point essentiel dans la spatialité de la ville qui pourrait être applicable dans une autre ville également. Il explique que la surveillance et le contrôle forcé se manifestent matériellement au sein de la ville sous la forme d'un labyrinthe d'espaces interdits. Pourtant, la ville est un espace qui nous attire. L'auteur reprend les propos de Sennett qui en 1990 explique en quoi les villes sont passionnantes. Il les décrit comme des lieux remplis d'expériences, d'imprévus, d'opportunités. Il explique aussi que c'est cette imprévisibilité qui crée le risque (Sennett, 1990). Actuellement, la diversité dans les villes est en hausse, faisant de la ville un théâtre de coexistence et de diverses pratiques culturelles et sous-culturelles renforçant la rencontre de l'imprévisible. C'est dans ce contexte que l'espace d'interdiction continue de se répandre au sein du territoire urbain. L'espace interdit n'est pas neutre, il est conçu et construit par des personnes riches pour répondre aux désirs de consommateurs riches. Il est donc un espace d'exclusion sélective qui redéfinit l'ensemble du paysage communautaire (Flusty, 2001). L'espace interdit est aujourd'hui complètement intégré dans l'environnement urbain à tel point qu'il est considéré comme un pilier. Il est même perçu positivement par des populations considérées comme bénéfiques à accueillir. Le processus qui rend possible cette acceptation est la naturalisation, c'est-à-dire que la surveillance devient tellement ancrée dans

nos vies que nous n'en avons plus conscience. La présence d'espaces interdits devient donc naturelle, acceptable, voire positive.

Les espaces publics représentent donc de véritables laboratoires. Dans la problématique de la vidéosurveillance, ces lieux pourtant fondamentaux peinent à se définir. Installée principalement dans l'espace dit public, la caméra au regard impartial traverse les frontières du privé et du public, capturant autant l'éphémère de l'intimité que la théâtralité de la vie collective. Ainsi, la définition de l'espace public vidéosurveillé évoque une approche transgressive du terme « espace public ».

Mais que représente réellement ce terme « espace public » ? Dans nos sociétés, l'espace public a une grande responsabilité puisque toute société qui aspire à la démocratie est à la recherche d'espaces publics. Il est donc pertinent de comprendre sa nature et son rôle dans un premier temps pour ensuite intégrer la manière dont la vidéosurveillance procède à une négociation territoriale de ces espaces publics.

Initialement, à l'époque de l'Antiquité grecque, l'espace que l'on peut considérer comme public est celui qui permet à tout individu d'avoir la conscience d'autrui. C'est donc souvent un espace ouvert, accessible à tous (Sennett, 1979). Ensuite, dans la pensée philosophique, l'espace public a été considéré comme lieu de débats politiques, nécessaire à la vie démocratique (Berdoulay, 1997). Aujourd'hui, ces affirmations participent encore à l'idée d'une définition de l'espace public et amènent l'idée qu'il n'est pas un espace neutre. Il n'est pas non plus un espace fixe. C'est un espace d'ambivalence, de dialogue.

Plus récemment, Chantal Deckmyn, architecte et urbaniste (2020) propose un discours au sens commun de celui de Don Mitchell, géographe (1995) : l'espace public, lieu aux vertus éducatrices, civilisatrices, tend à disparaître. Deckmyn rajoutera qu'il « a grandement besoin d'être défendu » (Deckmyn, 2020, p.9). En effet, depuis les déplacements de la classe moyenne et de la classe ouvrière vers les banlieues, la manière de vivre et d'utiliser les espaces publics a changé. Par exemple, les centres commerciaux commencent à remplacer les centres-villes. C'est le début d'un déclin de la vie sociale au profit de la sécurité et des plaisirs de la vie privée. Depuis la seconde guerre mondiale on observe une prolifération de nouveaux types d'espace publics pour répondre aux besoins d'une vie publique

stratifiée et spécialisée. Un nouveau type de vie publique émerge, celui du divertissement et du shopping récréatif (Carr, 1992). L'espace rendu homogène ne permet dorénavant plus aux personnes démunies d'être intégrées. La ville devient une zone où le dehors n'existe plus parce qu'il est réservé pour servir des intérêts sécuritaires et de marketing. Les villes se ressemblent de plus en plus et perdent leur singularité. L'urbanisme n'offre plus d'interstices hospitaliers, de porosité, de replis et de possibilités d'ouverture à l'espace public. La flânerie, l'hésitation, l'errance, l'arrêt ne sont plus permis.

Chantal Deckmyn, dans son manuel, elle va proposer une explication sur le rôle de l'espace public qui me semble intéressante à relever parce qu'elle en propose une vision nuancée. Dans un premier temps, elle explique que l'espace public est un espace vivant, nourricier par ce qu'il contient, ses qualités. Il préserve notre anonymat, notre individualité et notre capacité à exister parmi les autres individus. Elle ajoute ensuite que pour les personnes qui ont une maison, l'espace public devient un lieu de vie alors que pour ceux qui n'en ont pas, l'espace public devient plutôt un milieu de survie. Les qualités d'un espace public peuvent donc devenir vitales pour certaines populations. Elle explique que la forme de l'espace n'est pas qu'esthétique, elle constitue un dispositif et un contenant capable de façonner ceux qui l'occupent. Un lieu dans la ville n'est jamais dépourvu de symbolisme et de sens. Chaque chose, personne a sa place. La ville est hiérarchisée, modulée. L'espace devient ainsi négociable, négocié, contestable, contesté (Deckmyn, 2020).

Dans le manuel, Chantal Deckmyn aborde également la notion de sécurité. Elle déclare qu'être en sécurité dans l'espace public ça engage à y être sous contrôle et que nous nous prêtons au fait de voir et d'être vu. Nous nécessitons dans l'espace public un certain degré et besoin de surveillance. Ce contrôle peut prendre différentes formes notamment celle du contrôle policier qui n'est pas un phénomène contemporain. Jane Jacobs qui en 1961, Jane Jacobs dans son livre « La mort et la vie des grandes villes américaines » parle des personnes souvent présentes dans la ville comme « les yeux sur la rue ». C'est leur contribution qui maintient un ordre dans la ville et assure aussi une forme de contrôle. Deckmyn prend l'exemple du kiosque qui ouvre tard sur l'espace public et qui constitue un moyen de sécuriser les espaces de façon non agressive et « économe ». Aujourd'hui, la vidéosurveillance est une nouvelle forme de contrôle contemporain qui vient s'ajouter aux formes existantes.

En général, il y a une grande lacune dans la recherche de la corrélation qui existe entre architecture et vidéosurveillance. Même si des spécialités comme la criminologie, la sociologie, le droit,... s'approprient ce domaine d'étude, il ne fait nulle doute pour moi qu'une approche plus architecturale et/ou territoriale de la problématique sera un précieux éclairage sur la situation de la ville envisagée et pourrait être le fondement d'études futures dans ce domaine.

À travers ces écrits, j'ai pu renforcer la conviction que mener cette étude est porteur de sens. Les travaux examinés révèlent une interdépendance profonde entre la surveillance et les espaces publics, une relation qui évolue avec le temps. Comprendre cette dynamique et ses liens avec l'espace est un défi qui parle de notre époque. La surveillance, reflet de notre société contemporaine, s'implante dans des espaces publics en perpétuelle transformation. Si le contrôle est perçu comme un fondement pour assurer la sécurité, sa mise en œuvre engendre des effets souvent délétères pour les territoires et les personnes concernés. Ces études invitent ainsi à une réflexion plus large sur l'intégration de tels dispositifs et leurs implications.

Dans ce travail je pense qu'il est intéressant d'aborder des cas réels qui ont émergé parce qu'ils peuvent représenter une inspiration pour certains, qu'ils dénoncent aussi, qu'il existe déjà des choses pour combattre la vidéosurveillance.

iSee - Institute of Applied Autonomy

Ici je vais présenter un projet qui s'appelle ISee. C'est un projet qui a été mis en place par Institute of Applied Autonomy qui est un collectif d'artistes activistes et anonymes. Ils utilisent la technologie pour protester. Ce groupe se consacre à la diffusion du savoir, à l'autonomie et aux méthodes d'autodétermination, mêlant expression artistique et technologies d'origine militaire.

Au travers de cette protestation, ils ont voulu dénoncer les violations de la vie privée du grand public. Ce projet est un service spécial développé pour toutes les personnes désireuses d'éviter la présence de caméras de surveillance dans les villes. Il s'agit d'une application Web qui répertorie les emplacements des caméras

de surveillance dans une ville donnée. C'est grâce à cet outil que l'emprunt d'itinéraires dépourvus de caméras devient possible. Les utilisateurs peuvent alors se déplacer dans leur ville sans craindre d'être filmés. Le programme détermine un itinéraire prenant en compte le départ et l'arrivée et propose l'itinéraire le plus court avec le moins de caméras. Plusieurs centres urbains ont déjà été cartographiés. C'est le cas de Manhattan ou encore Ljubljana. Aujourd'hui, la densité de caméras ne cesse de croître encore et encore, c'est pourquoi il devient intéressant de se demander si ce genre d'application est encore possible.

Ce travail de cartographie est vraiment intéressant et pertinent dans le cadre de mon sujet d'étude. Cela donne une bonne idée de l'étendue de la surveillance dans la ville, montrant à quel point nous sommes constamment observés. J'aurais aimé faire quelque chose de similaire à Liège, mais je n'ai pas eu accès aux cartes nécessaires. Il n'a pas été possible non plus de faire ce relevé moi-même. Cela représenterait un réel défi au vu du nombre de caméras présentes dans la ville et particulièrement de leur tendance à être dissimulées. Même si c'est compliqué, je pense que ce genre d'initiative permet de mieux comprendre l'ampleur de la surveillance dans nos espaces urbains.

La cartographie des espaces non surveillés au sein du centre-ville pourrait révéler des aspects importants de leur rôle et de leur valeur dans la structure urbaine. En mettant en lumière ces zones, on pourrait non seulement quantifier leur nombre mais aussi analyser leur distribution pour en comprendre la signification. Comparer ensuite ces cartes avec d'autres données pourrait permettre d'examiner si ces lieux non surveillés présentent des caractéristiques particulières, comme une plus grande propension à la criminalité, le type de secteurs dans lequel ils se situent, est-ce qu'ils sont liés à certains types d'activités.

Dans le cas de Liège, l'entretien avec la police n'a pas fourni d'explication claire concernant le placement de caméras dans certaines zones. Il serait pertinent d'explorer des hypothèses telles que la concentration de foules, l'animation des lieux, ou leur proximité avec des commerces et d'autres points d'intérêt économique. Une analyse approfondie pourrait mettre en évidence les raisons pour lesquelles certaines zones sont moins priorisées pour l'installation de caméras, et pourrait offrir des perspectives sur la relation entre la surveillance, l'activité urbaine et la gestion des espaces publics.

La valeur ajoutée de l'initiative iSee réside dans sa capacité à rendre tangibles les enjeux souvent abstraits de la surveillance. En fournissant des données précises et des visualisations accessibles, iSee aide les citoyens à comprendre l'ampleur de la surveillance dans leur quotidien. Cette transparence favorise une prise de conscience accrue et encourage les discussions sur les politiques de sécurité et de vie privée. De plus, l'approche adoptée par iSee ouvre la voie à une plus grande responsabilité de la part des autorités, en mettant en lumière les zones de sur-surveillance et en incitant à une réflexion critique sur les pratiques de surveillance.

Ce projet permet de mettre en lumière les zones de sur-surveillance. En mettant en avant les zones de sur-surveillance, ce projet invite à une méditation sur les implications de ces espaces saturés de contrôle. Quelle est la nature de ces zones intensément surveillées ? Sont-elles des lieux de pouvoir, de régulation excessive, ou simplement des espaces où les préoccupations sécuritaires ont prévalu sur les besoins humains fondamentaux ?

En impliquant la communauté dans le processus de cartographie et d'analyse, iSee ne se limite pas à un outil technique mais devient un catalyseur de l'engagement citoyen. Ce projet démocratise la compréhension de la surveillance en la rendant personnelle et immédiate. Lorsque les individus peuvent visualiser les zones surveillées en fonction de leurs propres besoins et expériences, la surveillance devient une réalité concrète et palpable. Ainsi, iSee ne se contente pas de représenter la réalité ; il invite chaque citoyen à s'interroger sur son rôle dans cette réalité, faisant de la surveillance non seulement une question de politique, mais une question de conscience personnelle et collective.



Fig 1 : Carte des caméras de surveillance à Manhattan - Institute of Applied Autonomy

Regarde (Look), 2009 - Jimmie Durham

Dans un autre registre, mais non sans lourdeur de sens, un travail ici qui ramène la vidéosurveillance en cœur du débat.

Regarde est une œuvre de Jimmie Durham créée pour la Biennale de Lyon de 2009. Jimmie Durham est un artiste qui pratique l'activisme poétique. Au travers de son art, il utilise les détournements, appropriations, et hybridations pour explorer et mettre en lumière les contradictions et les tensions présentes dans la société.

Dans l'œuvre « Regarde », Jimmie Durham utilise une installation monumentale d'échafaudages et de caméras de vidéosurveillance pour provoquer une réflexion profonde sur la normalisation et l'omniprésence de ces dispositifs dans notre quotidien. En intégrant des éléments tels que les échafaudages, symboles de la construction et de la transformation, et les caméras de surveillance, il souligne comment ces objets, souvent perçus comme banals ou invisibles, façonnent notre environnement urbain de manière significative.

Durham interpelle le spectateur sur la manière dont ces éléments, pourtant considérés comme « normaux » et presque transparents dans leur présence quotidienne, influencent et conditionnent notre expérience de l'espace. En faisant appel à ces objets devenus familiers, il met en lumière la façon dont les technologies de surveillance s'intègrent et se naturalisent dans nos vies urbaines, souvent sans être interrogées. C'est pourquoi il a employé deux objets rendus omniprésents dans notre paysage : l'échafaudage et la caméra de surveillance. Cette naturalisation entraîne une acceptation passive et inconsciente des mécanismes de contrôle et de surveillance, réduisant ainsi la visibilité de leur impact sur la liberté et la vie privée.

En évoquant la réflexion sur l'espace, au travers de sa phrase : « Dans nos vies urbaines, il y a beaucoup de choses qui ne sont pas censées être remarquées, sauf pour négocier l'espace autour d'elles » (Durham, 2009). Durham invite à une interrogation plus large sur la façon dont les infrastructures de surveillance modifient nos interactions et perceptions de l'espace public. L'idée que dans nos vies urbaines, il y a des éléments qui ne sont pas censés être remarqués mais qui influencent profondément notre manière de naviguer dans l'espace, soulève des

questions sur l'équilibre entre sécurité et liberté, entre visibilité et invisibilité. Ensemble, ils forment un système étrange qu'il devient important d'étudier.

L'œuvre devient alors un miroir critique de notre rapport aux structures de pouvoir et de contrôle. En mettant en scène ces éléments de manière proéminente, Durham incite le public à examiner non seulement l'intrusion physique des caméras dans l'espace public mais aussi la manière dont elles redéfinissent la perception de la vie urbaine. Le contraste entre l'échafaudage, symbole de construction et de changement, et la caméra de surveillance, symbole de contrôle et de régulation, devient un commentaire puissant sur la manière dont les espaces publics sont aménagés et contrôlés.

Ainsi, « Regarde » devient une invitation à une prise de conscience critique, nous poussant à reconsidérer le rôle des technologies dans notre environnement urbain et à réfléchir sur les implications de leur présence omniprésente pour la société et l'individu. En dévoilant ces systèmes de manière artistique et perturbante, Durham ouvre un espace pour une réflexion plus profonde sur la dynamique entre visibilité, contrôle, et liberté dans nos vies modernes.

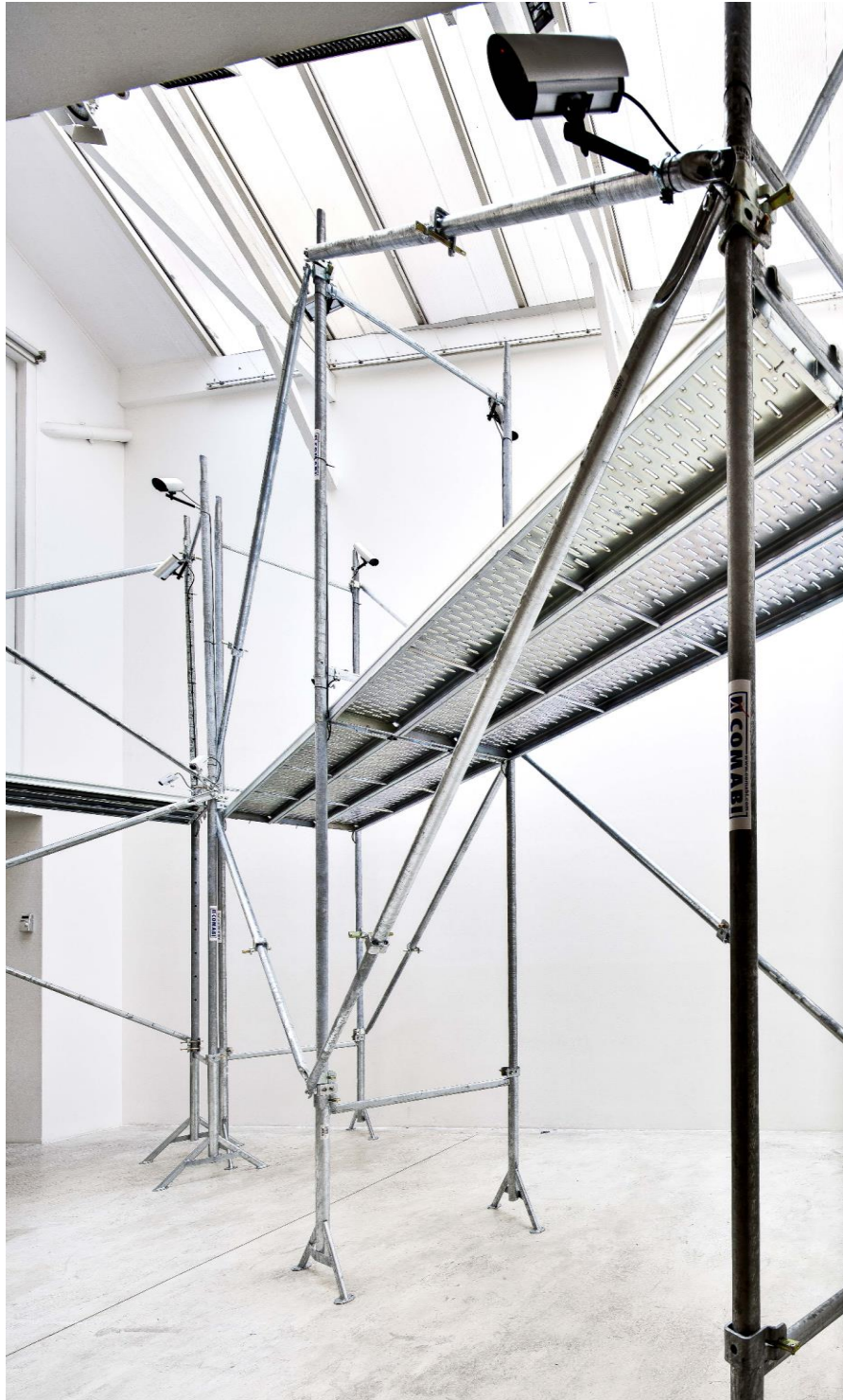


Fig 2 : Regarde (Look) – Jimmie Durham

5. CORPS DU TRAVAIL

5.1. Un voyage à travers l'invisible et le quotidien à Liège

J'ai longtemps réfléchi à la manière dont je voulais transmettre mes recherches autour de la vidéosurveillance dans la ville de Liège. Cette surveillance visuelle est omniprésente dans notre quotidien si bien qu'elle ne se discerne plus. La majorité d'entre nous l'avons intégrée et acceptée, plaçant l'acte d'être vu dans l'espace public, sur le même pied d'égalité que celui de recevoir des publicités dans sa boîte aux lettres. Cela nous arrive tous les jours mais plus personne ne le voit, ne le sait et n'en discute.

Ma première volonté dans l'élaboration de ce travail a été de remettre en lumière la vidéosurveillance afin qu'au détour de cet écrit, les lecteurs soient éclairés sur un phénomène ancré dans leur environnement quotidien. Cette mise en lumière vise à sensibiliser à la lecture critique de la vidéosurveillance.

Pour transmettre l'information de manière efficace, j'ai réfléchi à la meilleure façon de présenter mes découvertes. Dans cette section, je vais d'abord décrire mon itinéraire, qui est le cadre à partir duquel mes réflexions ont émergé. Cet itinéraire n'est pas l'élément central du travail en lui-même, mais plutôt un support sur lequel reposent mes analyses. Je le partage non pas comme une fin en soi, mais comme un point de départ interactif, permettant aux lecteurs de découvrir les éléments clés qui ont guidé ma réflexion. Mon objectif n'est pas de limiter la recherche à ce seul parcours ; au contraire, je souhaite encourager la reproduction de cette démarche dans d'autres contextes, et d'explorer les similarités avec d'autres lieux et, potentiellement, d'autres villes.

Il est donc probable, et même certain, que le développement du travail ne suive pas une structure linéaire basée sur l'itinéraire. En effet, cet itinéraire, qui n'a pas de séquence prédéfinie, constitue simplement une base à partir de laquelle émergent diverses réflexions, parfois dispersées dans le texte. Pour éviter les répétitions et offrir des points de repère clairs, certains lieux seront mis en avant comme exemples emblématiques. Ces lieux sont pointés sur la carte du parcours. Ils servent à illustrer et soutenir les arguments que je vais présenter, fournissant une base tangible que vous pourriez également explorer sur le terrain.

Les exemples soumis dans cette étude ne prétendent pas constituer la totalité des preuves, mais plutôt ouvrir la voie à une exploration plus large de la vidéosurveillance. Il est impossible de couvrir tous les aspects de l'itinéraire dans son intégralité, c'est pourquoi j'ai choisi de me concentrer sur les éléments qui ont particulièrement retenu mon attention.

Nous allons maintenant explorer cette trajectoire, sans nécessairement suivre un ordre linéaire, en nous plongeant dans mes observations et les analyses critiques qu'elles ont suscitées, sous la forme d'un récit. Ce récit combine à la fois des observations concrètes et des interprétations, afin d'assurer une fluidité pour le lecteur. L'objectif est de présenter différentes thématiques en vous immergeant dans l'espace à travers des cartes, des dessins graphiques et des photos. Cette approche vise à transporter le lecteur dans le ressenti d'une citoyenne – moi-même – confrontée aux mêmes conditions que tout autre individu. En outre, cette démarche intégrera ma perspective en tant que femme cisgenre et future architecte, enrichissant ainsi la compréhension du sujet.

Comme j'ai pu également le mentionner en amont, l'itinéraire qui s'est dessiné n'a pas été réfléchi dans le but d'opérer une chasse aux caméras. Les caméras sont assez présentes au centre-ville pour qu'on en rencontre. Le trajet s'est établi naturellement, au moyen de ma sensibilité et mes ressentis. L'objectif était d'effectuer un trajet purement improvisé et ordinaire comme on le ferait tous dans notre quotidien afin de traduire au mieux la rapport de la vidéosurveillance du centre-ville avec nos déplacements quotidiens.

Dans ce cheminement au sein de la ville s'offre à nous une diversité de lieux. La diversité des espaces observés, ainsi que leurs usages et occupations, permet d'explorer différentes perceptions de la surveillance vidéo, enrichissant ainsi l'analyse. En effet, la surveillance ne s'installe pas dans un lieu unique : chaque espace, imprégné de son identité et de sa fonction, expérimente la surveillance vidéo de manière plus ou moins distincte.

5.2. L'itinéraire

Le centre-ville de Liège se situe à vingt minutes de chez moi. Je vis à la campagne. Alors, comme à chaque fois que je m'y rends, je dois prendre ma voiture. Une fois en ville, je dois garer ma voiture. L'emplacement que je choisis toujours est le boulevard de la Constitution. A cet endroit, les places sont gratuites mais non seulement. C'est le parking en face de l'université, lieu de référence pour moi à Liège. Cet endroit représente donc dans mon imaginaire un lieu connu et sécurisant. Je décide donc d'y laisser ma voiture pour y commencer mon parcours.

L'itinéraire débute dans le quartier d'Outremeuse, un secteur riche en histoire mais situé à l'écart de l'hypercentre de Liège, séparé de celui-ci par le fleuve qui « La Meuse ». Ce quartier, bien que riche en patrimoine historique et culturel, n'est pas habituellement au cœur de l'activité et du dynamisme de la ville. En explorant cette zone, nous suivons principalement deux boulevards aux caractéristiques distinctes. Dans un premier temps, le parcours commencera par le Boulevard de la Constitution avant de se poursuivre jusqu'au Boulevard Saucy. Ces deux lieux emplis de dynamisme nous raconte beaucoup.

Le premier est un axe routier très fréquenté, caractérisé par une architecture remarquable et une végétation abondante. Le second est un lieu où les rythmes changent, l'accueil règne et l'éphémère passe. Dans son entrain, ce boulevard nous conduit finalement à la passerelle de la Justice Sociale. Cette passerelle remarquable marque la transition vers les zones plus animées de Liège, où l'effervescence de la ville prend le relais.

Une fois dans l'hypercentre de Liège, nous traverserons un bon nombre de rues commerçantes offrant vitalité, enthousiasme, partage. Ces rues éveillent Liège en laissant place à une diversité de population et d'activités qui marquent la vie.

Certaines zones se distinguent par leur caractère emblématique, servant de repères essentiels tant de jour que de nuit. Parmi ces lieux notables figurent le Carré, la Place Cathédrale et la Place Saint-Lambert. Ces espaces ne sont pas seulement des points de rencontre, ils sont des lieux d'importance cruciale pour l'identité de Liège. Ces derniers jouent un rôle central dans le tissu social et culturel de la ville,

rassemblant les habitants et les visiteurs autour de leur histoire et de leur dynamisme.

En tant que véritables centres névralgiques, le Carré et la Place Cathédrale incarnent l'âme de Liège. Leur présence marque des moments forts de la vie urbaine, qu'il s'agisse de célébrations, de rassemblements sociaux ou simplement de la vie quotidienne. Ces lieux ne se contentent pas de structurer l'espace urbain ; ils contribuent également à façonner la mémoire collective et l'expérience des résidents.

Au cours de l'itinéraire j'ai pu relever 37 caméras. Il n'a pas été possible d'effectuer le trajet sans être vu. Dans ce travail, je n'ai pas établi de corrélations directes entre le nombre de caméras et les types de lieux qu'elles couvrent. Il est évident que, généralement, les endroits plus fréquentés et animés ou les endroits caractérisés par un taux de criminalité élevé sont davantage équipés de caméras, souvent sous prétexte d'une quête insatiable pour la sécurité. C'est le cas de l'hypercentre de Liège et particulièrement le Carré. La carte montre nettement une densité de caméras plus élevée. Cependant, cette règle n'est pas systématiquement appliquée. En effet, la tendance dominante semble plutôt être celle d'une couverture maximale des espaces, indépendamment de leur type ou de leur niveau d'occupation. Ce qui ressort clairement de ce relevé de caméras, c'est qu'elles sont indéniablement présentes dans la ville. Bien que leur répartition soit disparate, elles assurent une étendue.

La réalité observée est que les stratégies de déploiement des caméras visent principalement à étendre la couverture de manière aussi large que possible. L'objectif principal n'est pas toujours d'adapter la surveillance en fonction des caractéristiques spécifiques de chaque lieu, mais plutôt d'assurer une présence technologique généralisée à travers la ville même si cela peut mener à des incohérences.

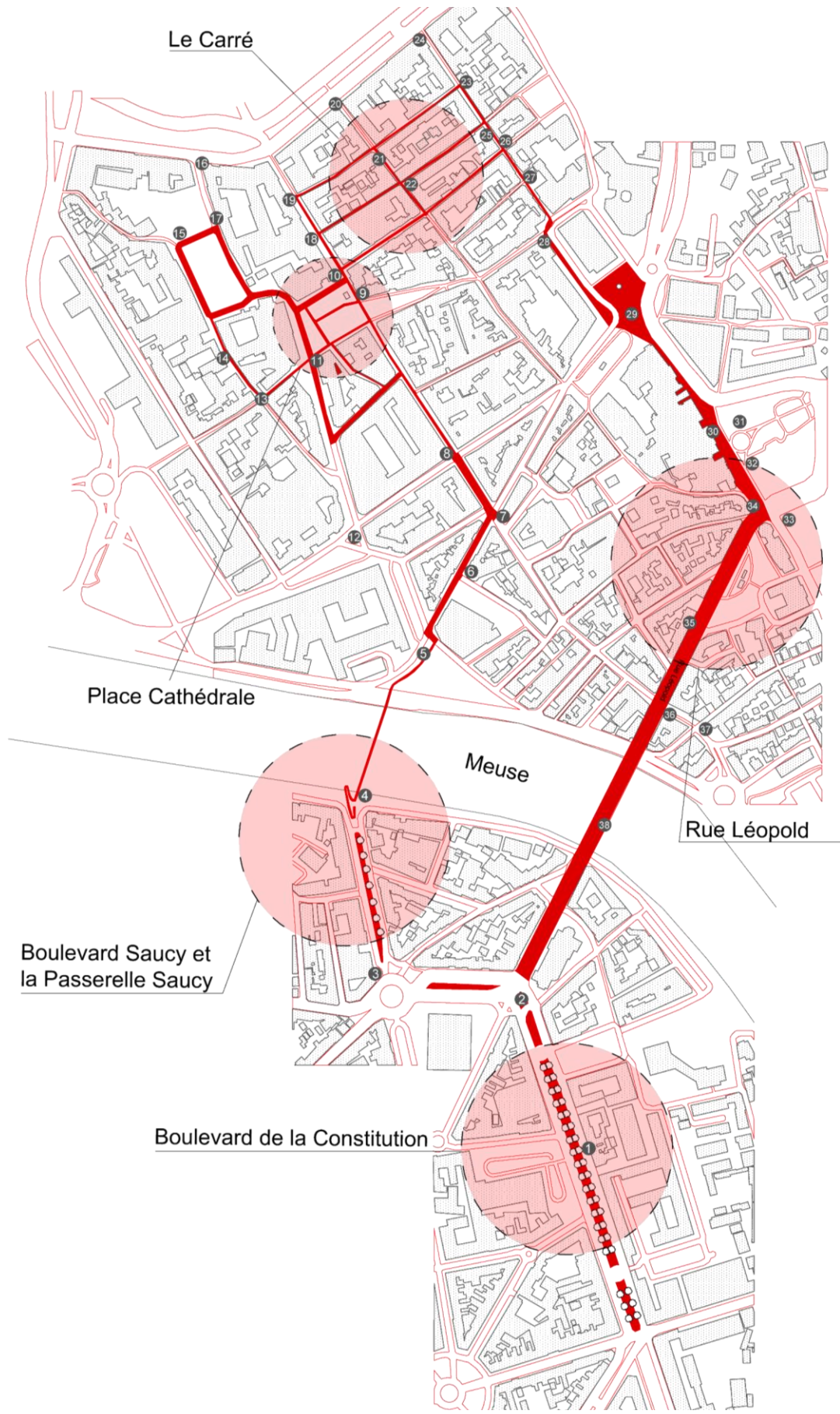


Fig 3 : Itinéraire – dessin personnel



1



2



3



4



5

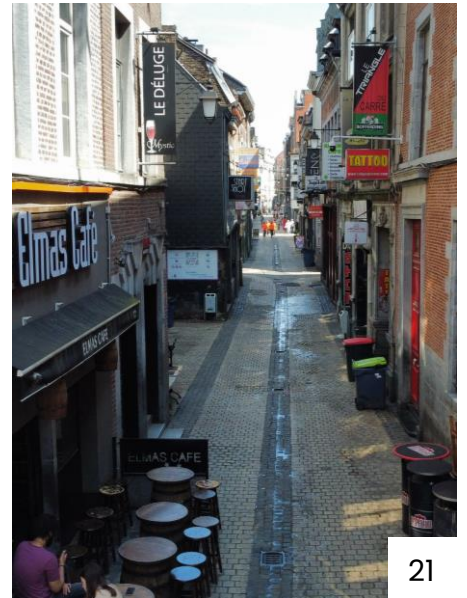


6



7







29



30



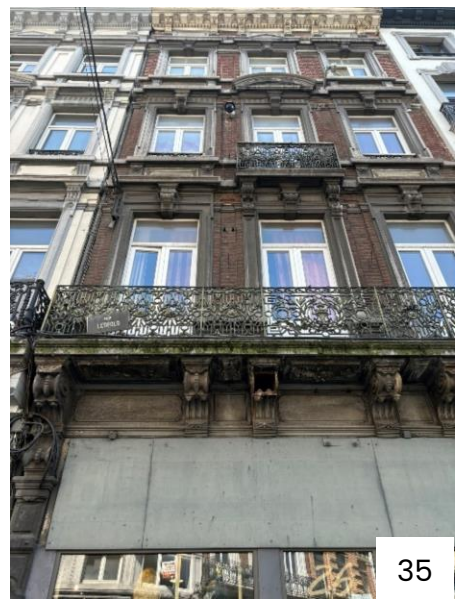
31



32 - 33



34



35



36



38

5.3. Chez moi, personne ne me voit

Le boulevard de la Constitution est un lieu important et qui raconte beaucoup. Comme pour beaucoup d'autres étudiants, cet endroit m'est familier parce que c'est aux abords de celui-ci que s'installe la faculté d'architecture. Ce large boulevard, bordé de bâtiments imposants et de verdure, est un espace dynamique et propice au croisement. Cet axe accueille principalement du mouvement. Pour certains, c'est la circulation motorisée qui prime, pour d'autres, c'est la mobilité du corps. Les éléments à l'arrêt sont souvent des véhicules laissés là un temps. En effet, ce boulevard est l'un des rares endroits à Liège où l'on trouve encore des places de stationnement gratuites, ce qui en fait un lieu particulièrement recherché, comme s'il avait juré une fidélité indéfectible à ceux qui le choisissent. De nature dégagé, lorsque les places d'arrêt sont occupées, le lieu s'intériorise. Il semble fermé. Une fois l'espace dégagé des engins, sa conception large et aérée, ses trottoirs spacieux et les arbres alignés en font un lieu propice à la déambulation, la marche lente et la détente. La végétation qui borde le boulevard le rend particulièrement agréable. Cette végétation offre ombre et intimité. Elle transforme l'espace en une véritable promenade où les détails se fondent dans l'ensemble et ne sont plus vraiment visibles.



Fig 4 : Boulevard de la Constitution - Anzadrone

Tous les vendredis, jusqu'à 15h, il est impossible d'y stationner. Le Boulevard de la Constitution accueille la brocante de Saint-Pholien, célèbre marché sur lequel se rassemblent, se côtoient, discutent de nombreuses personnes. Ce jour est un jour particulier pour le lieu. Les vendeurs arrivés dès l'aube laissent leurs véhicules encombrants presque sur la rue pour venir y proposer une variété d'objets, allant des antiquités aux trésors cachés. Les voitures, elles, font preuve de vigilance, ce jour-là, elles n'ont pas vraiment leur place. Cet endroit se transforme en un lieu de découvertes et d'échanges. C'est un rendez-vous incontournable pour les amateurs de chine et les curieux. Le Boulevard devient donc comme un rendez-vous à l'église le dimanche matin, c'est un moment crucial de rassemblement et de communauté.

Toutes ces notions de familiarité, de promesse de commodités et de déambulation transforment cet espace en un havre de confiance et de confort. Dans ce lieu familial, la sécurité et le bien-être deviennent des évidences, et l'on se laisse moins perturber par la surveillance omniprésente.

Le connu, en offrant une sensation de protection, engendre une sorte de désengagement visuel, où la vigilance diminue et l'attention se relâche, comme si l'espace familial, fidèle et intime invitait à une insouciance tranquille. Dans cette partie du trajet, mon attention ne s'est jamais portée sur les caméras.

Cette réflexion met en lumière comment les lieux familiers, souvent fréquentés et empreints d'intimité, se transforment en refuges psychologiques qui nous font oublier la surveillance omniprésente dans nos villes. Ainsi, se manifeste une forme subtile de camouflage, non imposée par une autorité externe, mais façonnée par nos propres perceptions et ressentis, lesquels sont influencés par les caractéristiques et les expériences que chaque lieu nous offre. En effet, les endroits qui résonnent avec nos expériences affectives ont le pouvoir de nous faire perdre de vue certains aspects de notre quotidien, notamment la surveillance. Il en découle une tension intrinsèque entre le sentiment de sécurité et d'appartenance que ces espaces nous procurent, et la réalité de l'observation urbaine qui persiste en arrière-plan. Ce phénomène révèle ainsi une dynamique complexe où le sentiment d'être chez soi, en dehors de la vue des autres, entre en contradiction avec la tendance des villes à surveiller et réguler notre espace.

5.4. Les soldats invisibles nous regardent

Lorsque j'ai débuté mon exploration urbaine, c'est à la passerelle Saucy que j'ai pour la première fois remarqué et pris conscience de la présence des caméras de surveillance.

La passerelle Saucy est aussi baptisée la passerelle de la Justice sociale. Ce nom, fièrement accroché sur une plaque et ancré dans une volonté de promouvoir des valeurs d'équité et de solidarité est audacieux quand on voit le nombre d'itinérants qui y mendient. Dichotomie. L'observation de cet espace met en lumière l'écart entre les aspirations exprimées par les noms, les discours politiques, et les expériences vécues par les individus dans la ville. Elle interroge également sur la manière dont les symboles et les réalités coexistent ou se confrontent dans l'espace public.

Cette passerelle piétonne est aussi un symbole, comparable à un pont-levis, elle est une porte d'entrée de ville, celle qui nous permet l'accès à l'hypercentre depuis le quartier d'Outremeuse. Tant de directions se rejoignent. Cette passerelle constitue donc un véritable point de passage, une traversée. Lieu de passage, mais pas que. Certains, les plus spectateurs, s'arrêtent le temps d'un instant afin d'admirer ou de réaliser des beaux clichés de la ville de Liège et de son fleuve. Car oui, cette lancée traverse la Meuse, fleuve emblématique de Liège et vient rejoindre la polarité de la ville où les activités vont bon train.



Fig 5 : Passerelle Saucy ou Passerelle de la Justice sociale - Anzadrone

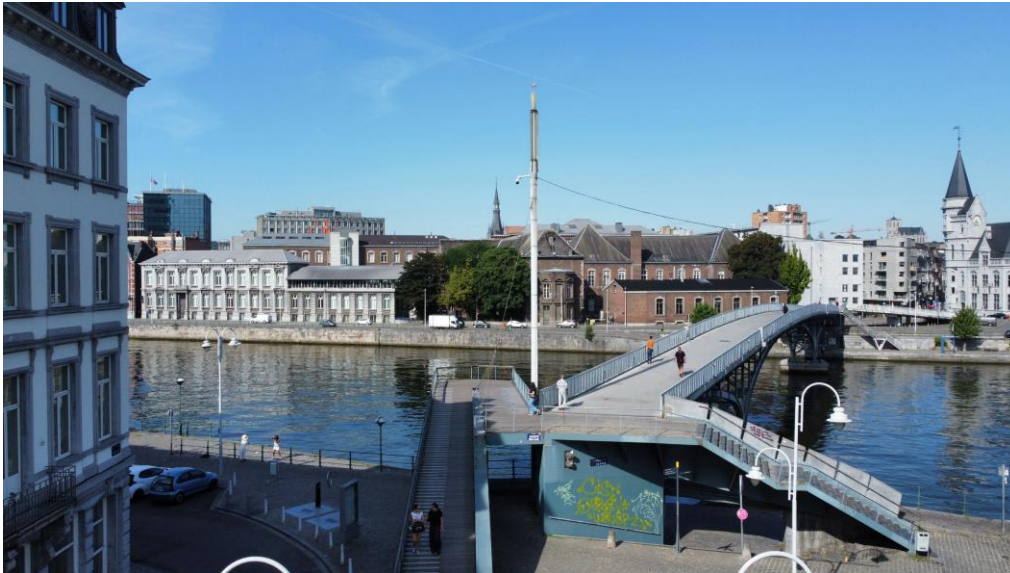


Fig 6 : Passerelle de la Justice sociale : la porte d'entrée vers la ville - Anzadrone

Dans un désir d'observer le ciel, levez la tête. Ce n'est pas le soleil qui apparaît. C'est une caméra de surveillance. Celle-ci est particulièrement haute. L'image du soldat du moyen âge, posé au-dessus des remparts guettant les arrivées dans la ville se dévoile. La réalité apparaît. En traversant cette passerelle, et en accédant ainsi à la partie de la ville où l'animation est vive, il est impératif de se conformer aux attentes de cet espace dynamique. De l'autre côté de la passerelle, un deuxième soldat surveille. De loin, on lui fait front. Celui-ci est plus visible, sans doute à cause de la hauteur. Effectivement, plus on redescend à hauteur du sol, plus la tête se lève naturellement. Soudain un questionnement naît. A quelle hauteur a-t-on placé la caméra ? *J'estime sa hauteur en prenant pour référence mon père. Il mesure 1m75. À l'aide de mes doigts, je mesure et me rend compte qu'il y rentre cinq à six fois sa taille. Prenant en compte mes potentielles erreurs, j'estime donc que la caméra a été placée à une hauteur située entre sept à dix mètres du sol.* Ici se manifeste un premier constat, les caméras, parce qu'elles sont perchées sur une hauteur supérieure à notre champ de vision habituel nous apparaissent souvent invisibles. Si nous ne les voyons pas, comment pouvons-nous prendre conscience de leur présence ? Premier camouflage. On peut alors se demander si les placer plus bas, dans un champ inclus dans notre vision changerait la qualité des prises de vue et échangerait les rôles ou si, au contraire, nous entrerions dans un échange de regards.

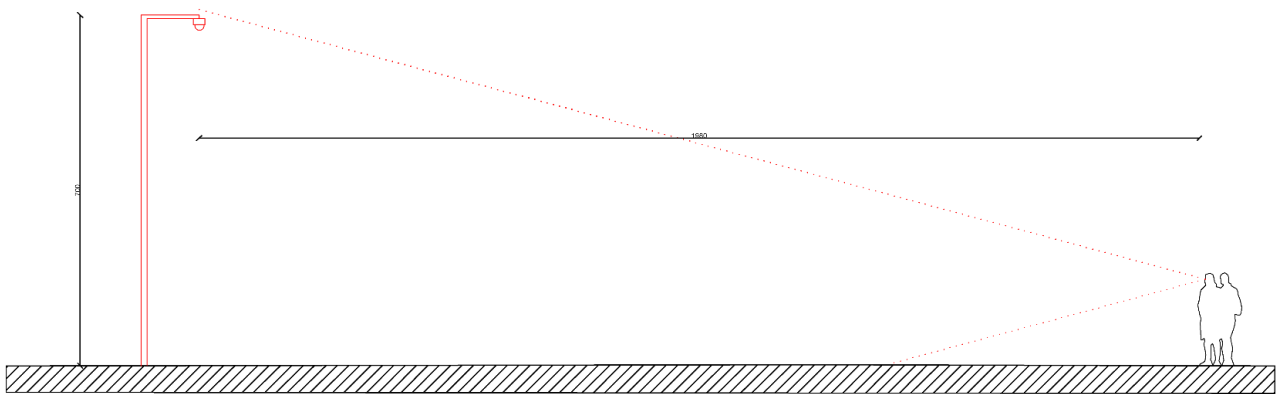
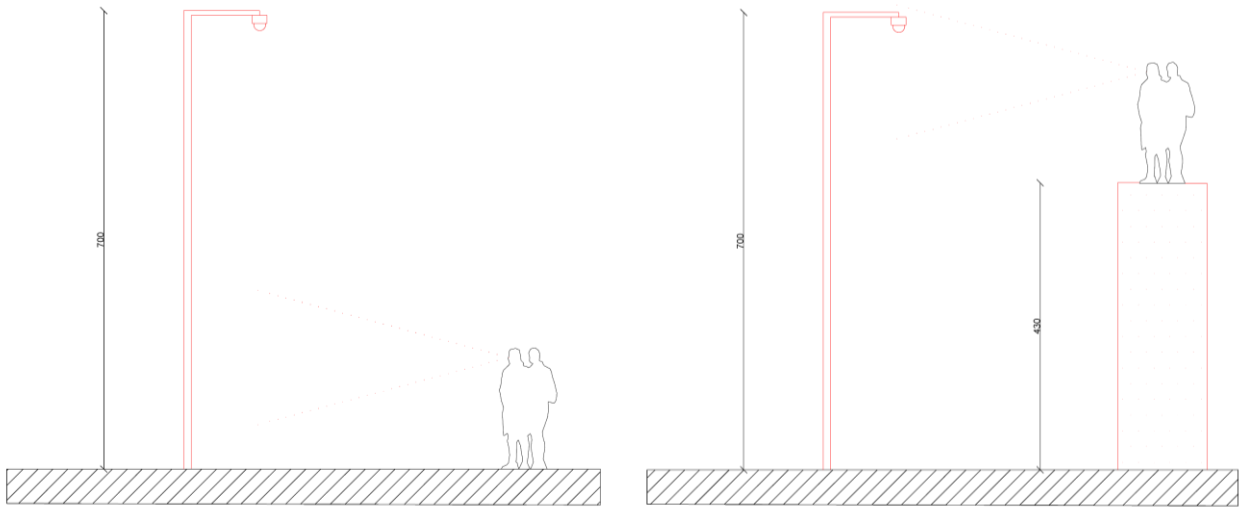


Fig 7 : Schémas du rapport vision et caméra – dessins personnels

Ainsi, cette observation engage une réflexion profonde sur la relation entre notre prise de conscience de la vidéosurveillance et sa visibilité dans le paysage urbain. Elle interroge également le malaise que suscite cette prise de conscience initiale, révélant la dualité entre le symbole de l'observation omniprésente et sa réalité camouflée. Ce paradoxe souligne comment la présence constante de la surveillance, tout en étant dissimulée dans son intégration urbaine, provoque une tension entre la perception et la réalité, illustrant ainsi la cohabitation complexe de l'invisible et du visible dans notre environnement quotidien.

Il en va également de l'image que projette la ville. L'installation d'une caméra imposante à l'entrée de la ville se révèle comme une déclaration de surveillance et de contrôle. Cette disposition suggère que dès le franchissement du seuil, les individus doivent se conformer à des normes de conduite irréprochables sous peine de sanction. Ainsi, la ville cherche à établir un avertissement symbolique, manifestant une volonté de se présenter comme un rempart d'ordre et d'intégrité. Cette image établit un parallèle direct avec la notion de panoptique, à laquelle elle fait écho de manière évidente. Ce dispositif de surveillance vise à créer une façade de perfection et de rigueur, reflétant une aspiration à l'irréprochabilité qui s'impose aux comportements des citoyens.

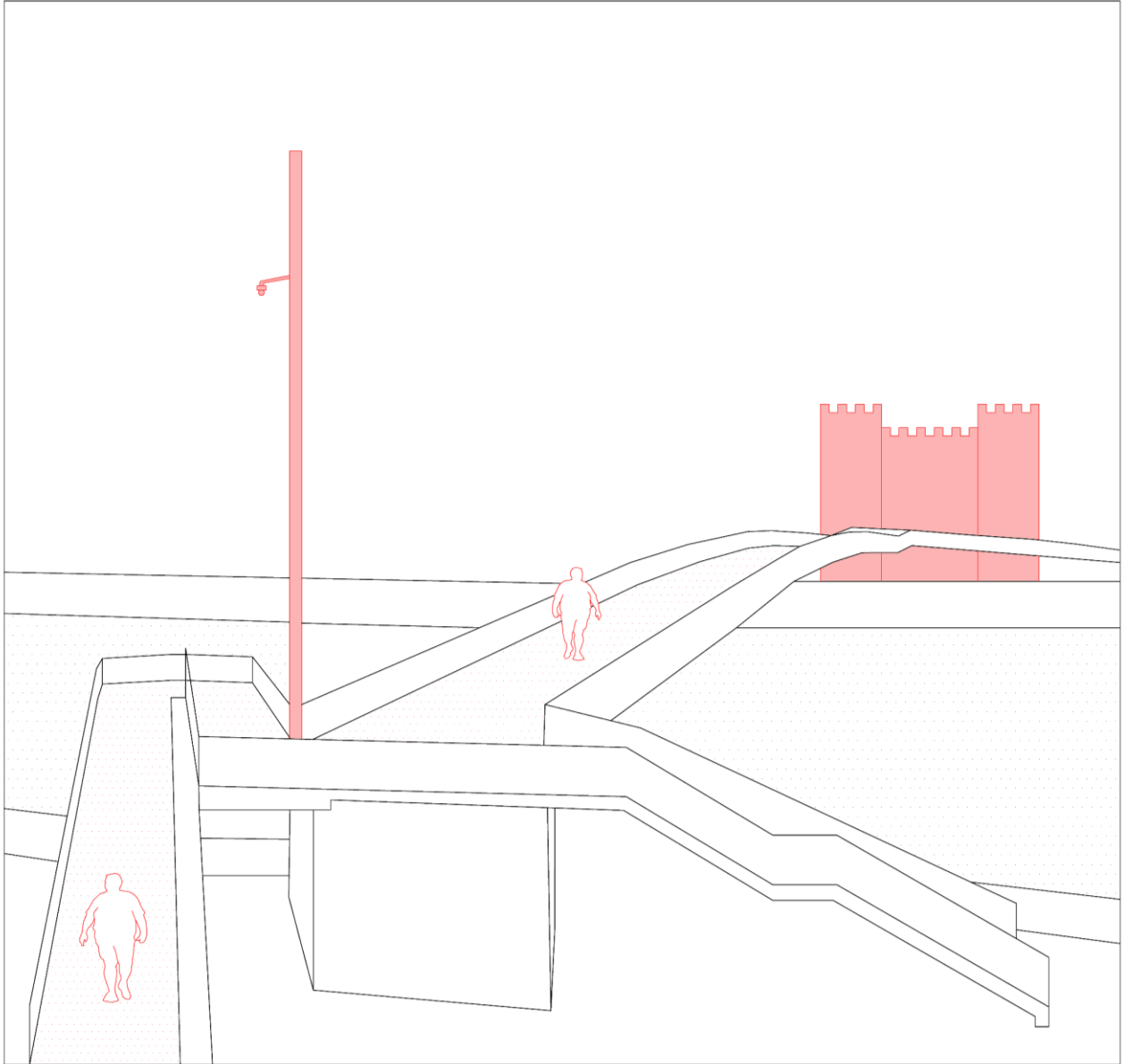


Fig 8 : L'entrée de la ville – dessin personnel

5.5. Chronotopie urbaine

Dans cette réalité de surveillance, le temps impacte beaucoup le lieu.

Le cœur du centre-ville se révèle comme un véritable tourbillon d'énergie et de vie. Dès les premières lueurs du jour, ce quartier s'éveille, vibrant d'une activité incessante qui attire et enchante les habitants ainsi que les visiteurs. Les rues se peuplent rapidement de passants, de commerçants, et de travailleurs dont les va-et-vient forment une danse urbaine fascinante. Les vitrines des boutiques scintillent sous les rayons du soleil, tandis que les terrasses des cafés s'animent, accueillant des clients qui savourent leur café du matin.

La lumière naturelle baigne le centre-ville d'une clarté qui met en valeur la vivacité des lieux. Le bruit ambiant, mélange de conversations animées, de klaxons de voitures, et de la musique des cafés, compose une symphonie urbaine dynamique qui enveloppe chaque coin de rue.

Dans ce cadre vibrant, les interactions humaines sont omniprésentes. Les échanges façonnent un tissu social dense et palpable, créant une atmosphère de communauté et de mouvement constant. Les gens se croisent, se saluent, et profitent de la vie citadine avec une intensité qui semble effacer les inquiétudes et les dangers. La sécurité, ici, semble être une donnée acquise, reléguée au second plan par la richesse des expériences sensorielles et sociales.

Ainsi, pendant la journée, le centre-ville se transforme en un lieu de préférence, un espace où l'on se sent attiré et en confiance. La ville en journée devient un lieu où la présence humaine, l'animation, et la lumière créent une bulle de bien-être et de sécurité. Il est alors crucial de se questionner sur le rôle que doit réellement jouer la vidéosurveillance en journée.

La nuit, l'ambiance est tout autre. À Liège, la nuit ne semble pas véritablement prolonger le jour. En dehors du Carré, qui vit principalement à travers la lumière de ses enseignes, le reste de la ville plonge dans une forme de sommeil. Les bars, témoins temporaires de l'effervescence urbaine, ferment leurs portes au plus tard à 1h du matin, tandis que les commerces se sont déjà endormis depuis 18h. La ville, dans son ensemble, se retire dans une tranquillité quasi contemplative. La nuit, ses rues s'éteignent. L'animation de la journée s'endort pour laisser place au calme de la nuit. Cette période est marquée par une certaine vulnérabilité, où le contraste

entre les zones éclairées et les zones d'ombre peut influencer la perception de sécurité des passants et des résidents.

En ces moments, bien que les caméras de surveillance soient présentes, il demeure incertain qu'elles sont effectivement surveillées en continu. Paradoxalement, après 22 heures en semaine, les patrouilles de police ne sont plus actives, alors que c'est précisément à ce moment-là que la présence d'un observateur, même virtuel, pourrait être rassurante. La nuit, lorsque les rues sont souvent désertes, le besoin de sécurité semble accru, tandis qu'en journée, la présence humaine et la lumière du jour diminuent ce besoin. La gestion de la vidéosurveillance doit prendre en compte la dimension nocturne, car elle influence profondément le sentiment de sécurité dans les espaces publics. Dans certains quartiers, en particulier ceux connus pour leur réputation ou les rues moins fréquentées, l'insécurité se fait davantage ressentir la nuit, surtout dans les zones peu éclairées. Ce sentiment est souvent plus marqué chez les femmes. Ainsi, bien que les caméras fonctionnent 24 heures sur 24, leur efficacité et leur rôle rassurant peuvent être limités par l'absence de surveillance active et la méfiance quant à leur usage. Il est essentiel de réfléchir à la manière dont les espaces publics sont conçus et utilisés à différents moments de la journée.

Autour de ce constat se déploie également une réflexion sur la vidéosurveillance. En effet, il est légitime de s'interroger sur la nécessité d'une surveillance constante, 24h/24h, ou si, à l'instar des lieux eux-mêmes, la vidéosurveillance pourrait s'intégrer dans un cadre plus souple et dynamique. On pourrait envisager cette surveillance comme un troisième élément dans un triangle de besoins – les lieux, le temps et les caméras – dont l'interaction serait ajustée en fonction des exigences de chacun. Ainsi, la vidéosurveillance pourrait se déployer de manière plus harmonieuse, s'adaptant aux spécificités temporelles et spatiales de la ville, plutôt que de fonctionner selon un principe d'omniprésence ininterrompue.

Ici se révèle la pertinence de la notion de chronotopie, qui nous invite à réfléchir à la manière dont les lieux urbains acquièrent des significations distinctes en fonction des moments de la journée. La chronotopie souligne que chaque espace n'existe pas en dehors du temps, mais qu'il se transforme et se révèle en interaction avec le passage des heures. En intégrant le temps et l'espace de manière simultanée, cette approche permet de concevoir les lieux non pas comme des entités fixes, mais comme des espaces dynamiques où les besoins et les usages évoluent. Ainsi,

la chronotopie nous encourage à penser les espaces urbains en termes de flexibilité et d'hybridation, en mutualisant les usages pour répondre aux diverses exigences temporelles et spatiales.

5.6. Surveiller les rythmes urbains

Au cœur de la ville, les rythmes dessinent la vie des lieux. Ces espaces, animés par des flux humains et interactions, sont imprégnés de mouvements et de dynamiques variées. Les caméras, en revanche, scrutent ces flux et imposent une catégorisation des rythmes, comme si chaque lieu devait adhérer à une norme particulière de vitalité. Elles se comportent comme des gardiennes du tempo urbain, assignant des rôles prédéfinis aux espaces et affirmant ainsi que chaque lieu à un rythme qui lui est propre, conformément au principe qu'il y a un endroit pour tout.

En témoin, il y a le boulevard Saucy. Le début du boulevard Saucy est un point de repère dans le quartier d'Outremeuse. On y retrouve deux cafés souvent fréquentés. Comme le quartier d'Outremeuse est ancré dans une histoire forte à Liège, Le Randaxhe et la Taverne de l'Yser sont deux lieux de renom dans le quartier. Tous deux placés en face du monument dédié à Tchanchès, on y retrouve bon nombre de personnes. Il y a d'abord les locaux qui, tôt le matin, prennent place dans ce qu'ils doivent considérer comme une partie de leur cuisine puis on y dénombre aussi un lot de touristes venus découvrir Liège.



Fig 9 : Boulevard Saucy : vue du haut - Anzadrone



Fig 10 : Boulevard Saucy : vue du sol - Anzadrone

Sur le reste du boulevard et contrairement au boulevard de la Constitution, ici l'accent est mis sur la place du piéton. En effet les voies de circulation pour automobiles sont très étroites alors qu'au milieu de celles-ci prend place un long parvis qui s'installe dans la continuité d'une passerelle. C'est ici que commence la balade vers l'hypercentre. Ce parvis, jonché de dolomies, de bancs et de végétation en fait aussi un endroit propice à la pause et la détente. Deux terrains de pétanques y prennent place. C'est comme si un petit univers se développait entre des passages de voitures. Ici, passer ou rester, les deux sont acceptés. Il n'est pas rare que sur ce parvis viennent se placer des infrastructures éphémères qui transforment temporairement l'espace. Cet espace vit, change, il n'est pas fixe. Ce boulevard habite un réel brassage d'occupations et de rythmes en tous genres.

Comme autre témoin des rythmes urbains, il y a les rues commerçantes. Dans ces rues commerçantes, le rythme varie. Il y a ceux qui marchent et ne font des rues qu'un simple espace transitoire. Ils marchent, partant d'un point A, se rendant à un point B, rapidement. Au-dessus d'eux, des petits yeux mécaniques les suivent du regard sachant exactement l'entièreté de leur trajectoire. D'autres, eux, s'arrêtent et

regardent en veillant à ne pas rester immobile trop longtemps, cela pourrait sembler suspect. La ville n'est pas un lieu où l'on demeure figé dans l'inaction. Alors, ils enchaînent vitrines après vitrines, ne levant jamais la tête. Soit ils regardent devant, soit ils regardent en bas s'assurant de ne pas emprisonner leurs pieds dans une quelconque déjection canine ou immondice.

Ainsi, dans ces rues commerçantes où les rythmes urbains se déploient, on se demande quel rythme doit-on prendre. Ai-je le droit de prendre mon temps ? Les caméras jouent sur le maintien d'une dynamique constante. Dans ce contexte, où l'immobilisme est perçu comme suspect et où chaque regard est orienté vers l'action et le mouvement, la présence de ces dispositifs technologiques renforce l'exigence d'un rythme incessant comme un gardien discret qui impose le tempo de l'activité urbaine.

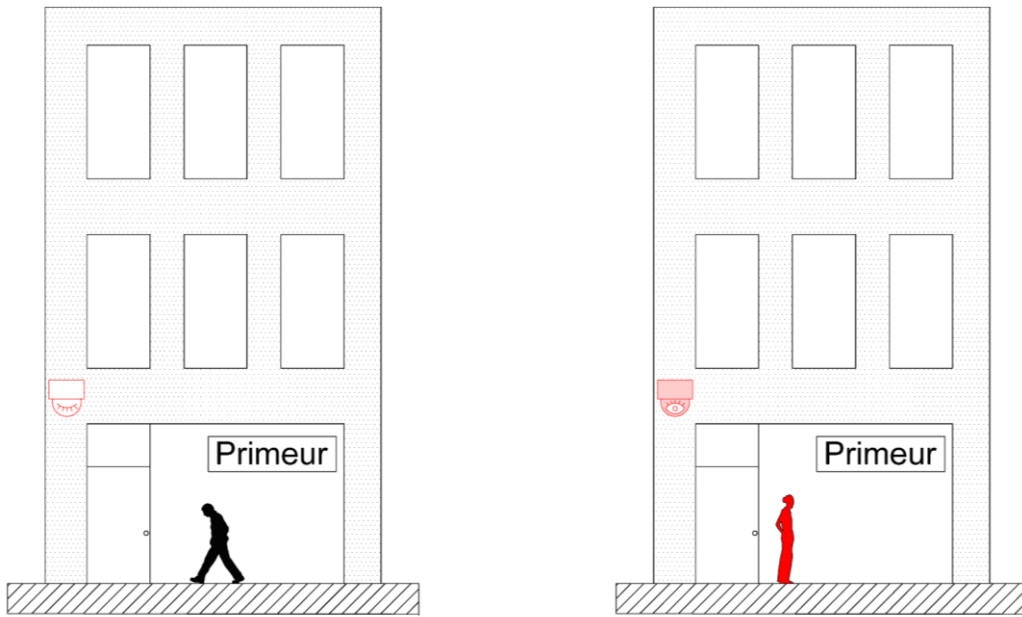


Fig 5 : Les rythmes urbains : le mouvement VS l'immobilité en zone commerciale – dessin personnel

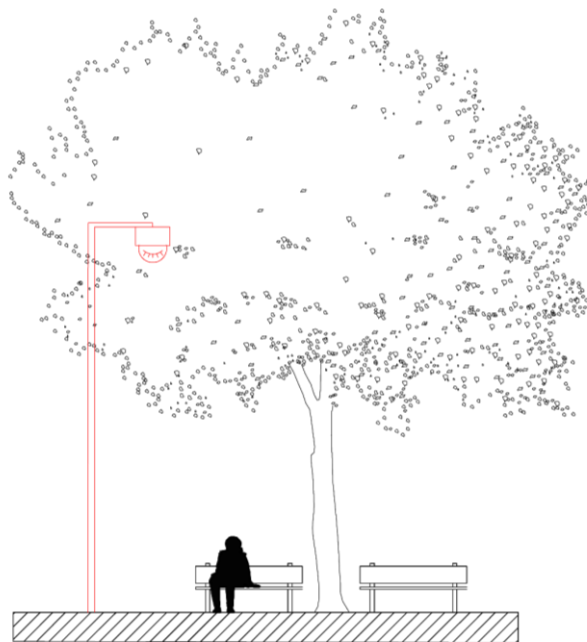


Fig 6 : Les rythmes urbains : l'espace invite à la pause – dessin personnel

5.7. Un regard vers l'inconnu

Dans le centre-ville de Liège, de nombreuses rues commerçantes occupent le territoire. Ici, tant de commerces s'ouvrent sur l'espace public. Les rez-de-chaussée vitrés regardent les extérieurs pendant que nos nez frôlent les devantures des magasins. Le long des vitrines il n'y a aucune présence de caméras. Les seuls regards sont ceux portés en dehors de la vitrine. Est-ce que les commerçants protègent leur forteresse ? Ces commerces sont les premiers surveillants de la rue parce qu'inconsciemment, les commerçants veulent que devant leurs magasins, tout se passe bien, qu'il n'y ait aucun désagrément. Il y a les passants et les spectateurs. Pour assurer une surveillance des rues, il est essentiel que la ville abrite de nombreux commerces et lieux publics le long des trottoirs, y compris la nuit. Ces lieux deviennent des espaces de validation offrant aux passants, qu'ils soient habitants du quartier ou visiteurs, des raisons concrètes de circuler sur les trottoirs adjacents. De cette manière, se promener dans ces lieux n'est pas vu comme suspect.

En ville, nombreuses sont les rues. Les rues qui accueillent divers commerces permettent aux passants d'entrecroiser leurs parcours. Lorsqu'une rue est bien conçue pour s'ouvrir sur l'extérieur et que les activités ainsi que les regards y sont suffisamment présents, elle devient accueillante pour de nombreux étrangers. Ce sont spécifiquement ces rues qui animent les « temps-morts » interstitiels de la ville. Les rues, occupées par des commerces de détail constituent l'animation principale de la ville. Elles deviennent un refuge aux touristes et donc à l'inconnu. (Jacobs, 1961).

À l'instar d'une vitrine de magasin qui scrute le passant, la caméra aussi observe à travers sa propre vitrine.

Cette section interroge profondément l'utilité intrinsèque de la vidéosurveillance, en remettant en cause sa justification et son efficacité. Alors que les commerces, par leur simple présence, fonctionnent déjà comme des sites de validation sociale et de régulation, la question se pose : en quoi la validation technologique par la vidéosurveillance ajoute-t-elle une réelle valeur ?

Les espaces commerciaux, en tant que lieux de consommation et d'interaction sociale, établissent un réseau de surveillance implicite par leur capacité à influencer sur les comportements et à maintenir un certain ordre. Ils incarnent un cadre où la régulation sociale se fait de manière naturelle, par le biais de la visibilité et des interactions humaines. Dans ce contexte, la vidéosurveillance semble se positionner non pas comme une nécessité, mais comme une extension technologique qui engendre une double surveillance et dont l'apport est incertain.

Il est pertinent de questionner si cette validation technologique ne relève pas davantage d'un simulacre de la surveillance. La vidéosurveillance, en tant que dispositif technique, promet une sécurité accrue, mais son efficacité réelle reste souvent discutable. En ce sens, elle pourrait être perçue comme un ajout superflu à un système déjà en place, un embellissement technologique qui ne répond pas nécessairement à des besoins concrets mais plutôt à une quête de contrôle accru.

Ainsi, ce questionnement invite à une réflexion plus large sur la nature et l'objectif de la vidéosurveillance dans nos environnements urbains. Il s'agit de comprendre si cette technologie sert vraiment à renforcer notre sécurité ou si elle ne fait que refléter une illusion de protection, alors que les véritables mécanismes de régulation sociale et de contrôle reposent sur des interactions humaines et des dynamiques locales bien établies.

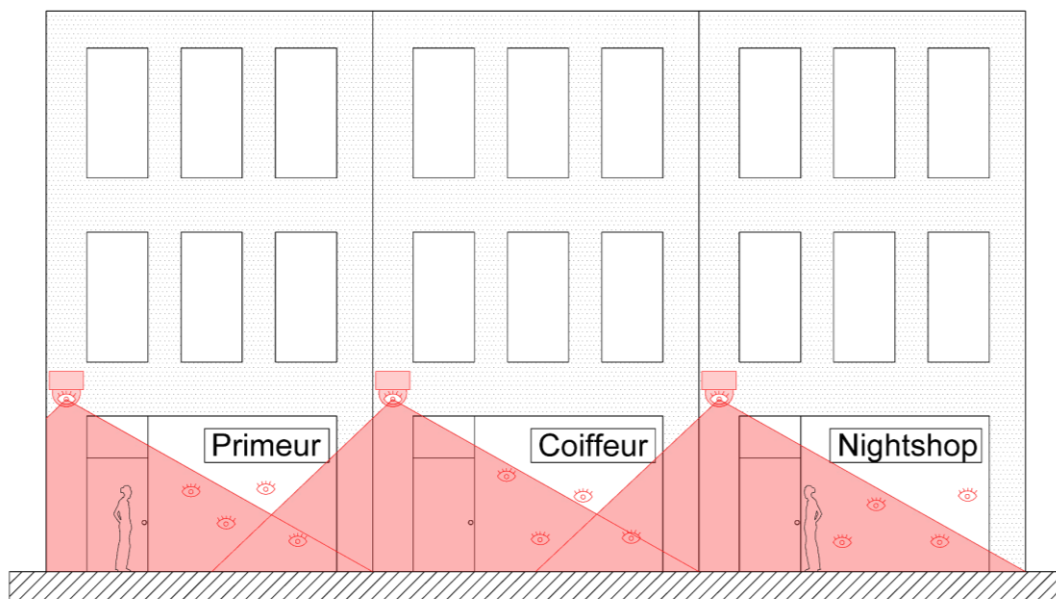


Fig 7 : La double observation – dessin personnel

5.8. Le spectre de la visibilité

À l'approche d'une intersection, cinq rues s'offrent aux passants. L'œil instinctivement levé, comme un réflexe acquis, se pose sur une caméra qui semble les attendre. Perchée en haut d'un bâtiment, sa position n'est pas choisie au hasard : elle domine l'ensemble des rues, veillant sur chacune d'elles d'un regard omniprésent. La question surgit alors : les caméras sont-elles, elles aussi, limitées dans leur vision par une sorte d'activité ou de motivation ? Une chose est sûre, l'intersection, ce carrefour stratégique, ne lui échappe pas.

Le temps suspend son cours, le regard se fixe sur cet appareil, cherchant à percer son mystère. Elle est ancrée là, juste à la frontière entre le bas du rez-de-chaussée et les logements des étages supérieurs. Sa vue se limite sûrement au domaine public, n'osant franchir l'intimité des appartements. Un certain soulagement s'installe à cette pensée. Le chemin se poursuit, et à la prochaine intersection, une autre caméra se dresse, surveillant d'un œil tout aussi vigilant. Entre les deux points de surveillance, un vide, un espace où l'œil mécanique ne semble pas porter son attention. Enfin, il semble moins actif.

Dans les rues où les caméras trônent aux extrémités comme des sentinelles silencieuses, la rue elle-même se transforme en un spectre de visibilité inégalement réparti. Au cœur de cet espace, une zone d'ombre où l'œil technologique semble perdre de son emprise. Cependant, aux extrémités, là où la rue s'ouvre sur le reste de la ville, la surveillance se renforce, et l'invisible redevient visible.

Cette distribution inégale de la vigilance crée un paradoxe : alors que les caméras promettent de sécuriser l'ensemble du territoire urbain, elles laissent en réalité des zones floues, des interstices où l'observation s'estompe. Cela suggère que la promesse d'une surveillance totale n'est peut-être qu'une illusion, un mirage technologique qui dissimule ses propres limites. Cette dynamique interroge la véritable efficacité de ces dispositifs et souligne une tension entre l'idéal d'une visibilité totale et la réalité fragmentée de la surveillance urbaine.



Fig 11 : Photo d'une intersection surplombée d'une caméra - Anzadrone

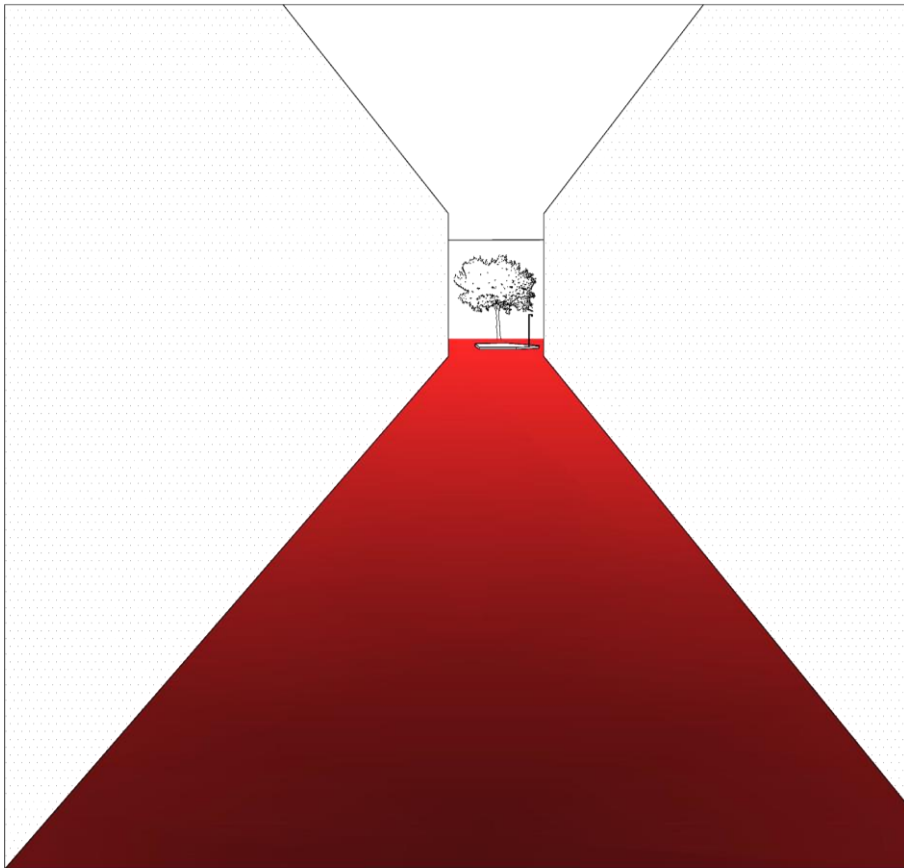


Fig 12 : Spectre de la visibilité des caméras dans une rue - dessin personnel

Dans l'espace urbain, les caméras de surveillance sont installées à des hauteurs variées, oscillant généralement entre 7 et 10 mètres. Certaines sont placées plus bas. Lors des discussions avec les autorités, il est apparu qu'aucune directive précise ne régit cette hauteur, laissant place à une diversité d'installations : les caméras peuvent être montées directement sur des poteaux, fixées à des façades, étendues sur des bras,...

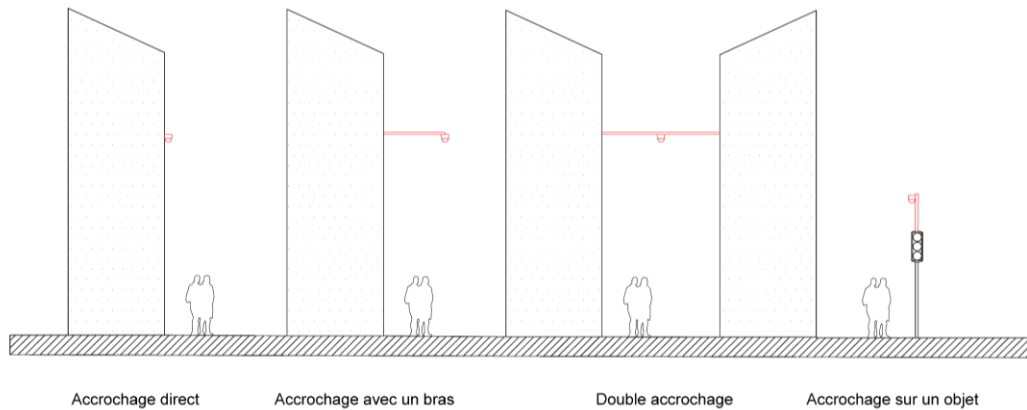


Fig 13 : Les types d'accrochage des caméras – dessin personnel

Cette hauteur prédominante semble refléter une intention générale de maximiser la visibilité, mais cela soulève une question cruciale : est-elle réellement la plus efficace pour capturer les détails pertinents, étant donné que les événements que les caméras filment se déroulent principalement à hauteur du sol ? Ce choix de hauteur pourrait-il être davantage dicté par des considérations pratiques ou est-il le résultat d'un compromis entre couverture visuelle et contraintes techniques ?

Dans certaines rues, des brèches se forment, signalant l'absence de caméras de surveillance qui, ailleurs, sont omniprésentes. Ces espaces se trouvent généralement dans des zones plus isolées, moins éclairées, souvent dans des rues étroites qui échappent à l'effervescence de la vie urbaine. Ces rues ne sont pas des lieux de passage fréquent, mais plutôt des espaces secondaires, desservant l'arrière des commerces ou donnant accès à des résidences privées.

Loin de l'animation des artères principales, ces zones paraissent presque en retrait de la ville, des interstices où l'activité humaine est rare et où la présence des passants se fait discrète. Le manque de dynamisme dans ces rues les rend quelque peu invisibles dans le tissu urbain, des lieux où la vie citadine semble s'arrêter. Ce

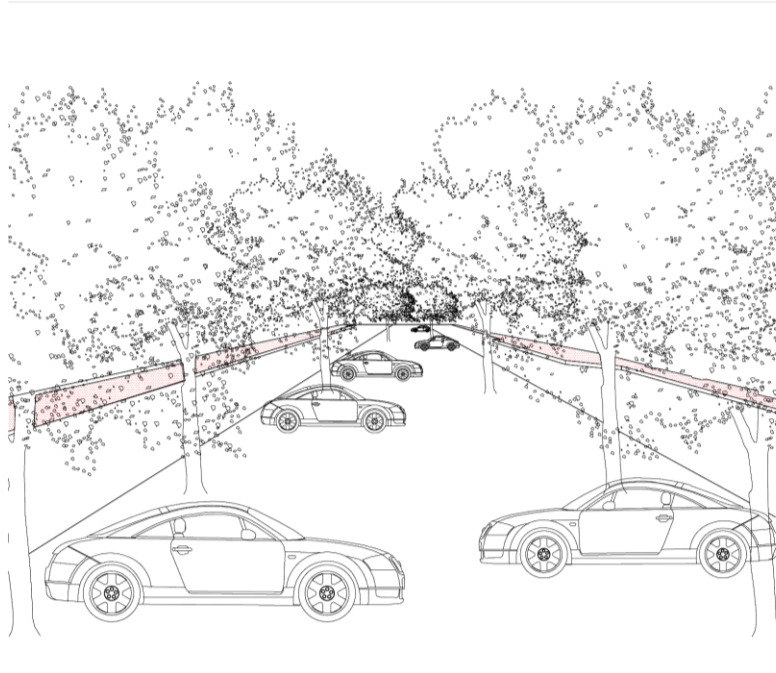
sont des espaces où le temps semble ralentir, des marges de la ville où la routine quotidienne ne s'inscrit pas. Ces rues, bien qu'intégrées dans la géographie urbaine, fonctionnent comme des zones tampons à la surveillance.

Ces espaces non surveillés soulèvent des questions sur leur devenir. Sans l'œil constant des caméras, ces lieux se transforment en zones d'ombre au sein du paysage urbain.

On pourrait se demander si ces espaces deviennent des foyers propices à la criminalité, offrant un refuge aux activités illicites échappant à la vigilance technologique. Toutefois, l'absence de surveillance ne les rend pas nécessairement plus fréquentés. Au contraire, ces zones peuvent devenir des espaces de marginalité, moins fréquentés précisément en raison de leur isolement.

Ces lieux échappent à la visibilité constante, leur offrant une forme de liberté, mais aussi d'invisibilité, où les règles sociales se distendent. Ces zones deviennent des paradoxes urbains : à la fois potentiellement dangereuses, mais aussi précieuses pour ceux qui cherchent à échapper à l'œil vigilant de la société. Ces espaces sont donc nécessaires.

Dans d'autres cas, ce sont les éléments du contexte qui limitent l'efficacité des caméras. La végétation en est un exemple pertinent. Sur le boulevard de la Constitution, les arbres qui entourent le parking créent un espace intime, à l'écart de la surveillance technologique. Ainsi, la visibilité varie selon la position que l'on occupe sur le boulevard : la caméra capte très bien les personnes sur le trottoir, mais celles situées au centre du boulevard peuvent échapper à sa détection. Cependant, le centre est un parking très fréquenté en journée et n'est pas idéal pour une promenade tranquille. Ce phénomène se retrouve également sur la place Jehan le Bel, une petite place bordée de végétation, où l'environnement naturel contribue à limiter la portée de la surveillance.



*Fig 14 : Boulevard de la Constitution : la végétation comme protection contre les caméras
– dessin personnel*



*Fig 15 : Place Jehan le Bel : la végétation comme protection contre les caméras –
dessin personnel*



Fig 16 : Place Jehan le Bel vue du haut - Anzadrone



Fig 17 : Place Jehan le Bel vue 2 - Anzadrone

Bien que la technologie contemporaine offre une résolution 4K, la portée visuelle des caméras demeure influencée par une multitude de facteurs contextuels. La qualité de la surveillance est conditionnée par l'emplacement des caméras et les éléments qui les entourent. Cette réalité suscite une réflexion sur la possibilité d'une réduction supplémentaire de notre exposition, suggérant ainsi une lueur d'espoir quant à la diminution de notre visibilité sous le regard technologique.

5.9. Privatisation de l'espace public

Les caméras de surveillance, en ville, sont souvent installées de manière à respecter la sphère privée des étages résidentiels des bâtiments. Leur placement, malgré l'absence de directives réglementaires strictes, témoigne d'une sensibilité pragmatique vis-à-vis des espaces privés. En effet, si les rues commerçantes sont animées et exposées à une surveillance accrue, les étages supérieurs, dédiés à la vie privée des habitants, doivent bénéficier d'une certaine réserve. La décision de ne pas installer les caméras au-delà de ces étages semble guidée par un principe de respect implicite : celui de ne pas capturer les intimités qui se déroulent derrière les fenêtres des logements. Ce choix met en lumière un lien entre la nécessité de surveillance publique et le respect de la vie privée, où la reconnaissance de la frontière entre l'espace public et le domaine privé devient une réflexion éthique essentielle.

Cependant, cette tentative de préserver une frontière entre les espaces publics et privés devient paradoxale à la lumière des réflexions de Francisco Klauser puisque selon Klauser, la vidéosurveillance constitue une forme de privatisation symbolique de l'espace public, où les frontières entre le domaine collectif et les intérêts individuels deviennent floues. Dans son analyse, Klauser souligne que la surveillance n'est pas seulement une mesure de sécurité, mais aussi un mécanisme qui peut transformer l'espace public en un domaine de contrôle au service de fins privées, souvent au détriment du bien commun (Klauser et al., 2002).

Dans ce contexte, la logique de placer les caméras à une hauteur qui préserve la vie privée des résidents semble en contradiction avec la réalité plus large de la vidéosurveillance. Tandis que l'intention est de protéger les espaces privés des regards indiscrets, le système de surveillance lui-même participe à une forme de privatisation de l'espace public. Cette privatisation opère sous le prétexte de sécurité mais introduit une asymétrie de pouvoir et une domination de l'espace public par des entités qui utilisent cette surveillance pour des objectifs qui ne sont pas nécessairement alignés avec les besoins collectifs. Ainsi, une tension notable émerge de la situation : la sphère privée s'étend dans ce qui était initialement un espace public. Toutefois, cette extension ne constitue pas une privatisation du même ordre et ne sert pas les mêmes intérêts. Ce contraste souligne une

dynamique complexe où la préservation des frontières privées peut paradoxalement renforcer une privatisation plus insidieuse.

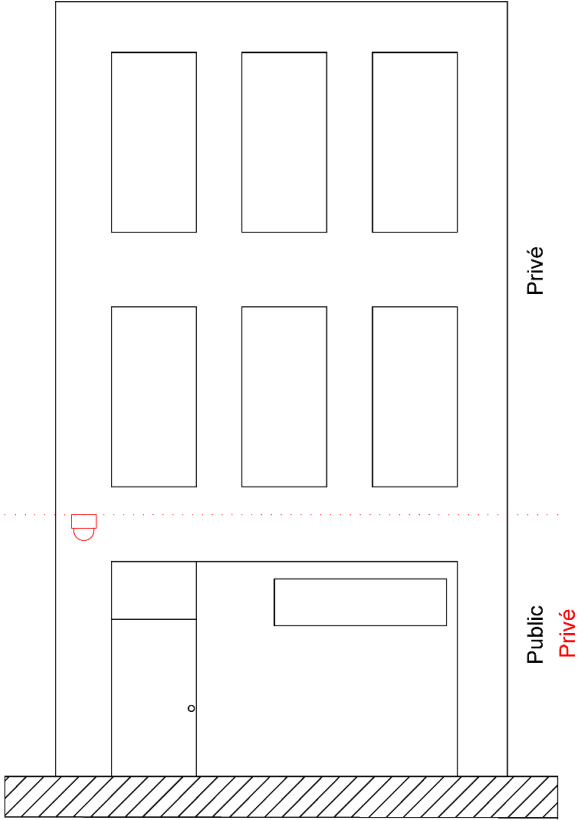


Fig 18 : Privatisation de l'espace public – dessin personnel

5.10. Place, au regard

Les places occupent une position centrale et symbolique dans la structure et la vie des villes. Historiquement, les places étaient souvent le cœur battant de la ville, servant de points de rassemblement. Elles incarnaient le forum public, un espace où les citoyens pouvaient se rencontrer, échanger des idées, et participer à la vie collective.

Particulièrement, la Place Cathédrale de Liège est un lieu vibrant, situé au cœur de la ville. Elle est occupée par de nombreuses têtes, c'est un des lieux qui regroupe le plus de personnes au sein de la ville. Dominée par l'imposante cathédrale Saint-Paul, elle est un vaste espace pavé où les lieux animés ajoutent une touche de sophistication à l'ensemble. Le bruit des conversations animées, des cliquetis de verres sur les terrasses, et le passage régulier des piétons contribuent à l'atmosphère dynamique et conviviale de la place.



Fig 19 : Place Cathédrale - Anzadrone

Cet espace, en tant qu'extension de l'intimité collective, devient un lieu de convergence et de rassemblement. Il se transforme en un microcosme où la présence d'une foule engendre irrésistiblement d'autres présences, un phénomène où l'afflux d'individus se nourrit de lui-même. Ainsi, cet espace, à la fois ouvert et enclavé dans sa propre dynamique sociale, devient le théâtre de l'attraction des foules, chacune attirant l'autre dans un cycle incessant de convergence et de partage. Cela est d'autant plus vrai quand la place accueille des événements culturels comme le Marché de Noël par exemple.

Cet espace, en tant que point de convergence des flux urbains, devient le lien vital entre l'animation diurne des rues commerçantes et l'effervescence nocturne des établissements du carré. Il agit comme un seuil, un passage symbolique où les rythmes variés de la ville se rencontrent et se mélangent. Ainsi, cette place ne connaît jamais l'absence ; elle est le carrefour où la vie commerciale diurne se fond dans la vibrante atmosphère nocturne des bars, créant un continuum dynamique qui transcende les frontières temporelles et sociales.

Il y a une forte présence d'infrastructures publiques qui permettent de s'asseoir et de contempler l'activité environnante, tandis que les terrasses des cafés sont des lieux privilégiés pour observer la vie quotidienne.

Dans la place Cathédrale, les gens s'installent pour un moment, une tendance qui ne satisfait pas toujours les exigences contemporaines de fluidité et d'éphémérité. Dans ce contexte, la surveillance, omniprésente et attentive, cible principalement ces rassemblements. Installées aux angles de la place, fixées sur des bâtiments ou montées sur des poteaux, les caméras incarnent la vigilance constante de la ville. Rien n'échappe à ce regard urbain, pas même l'intimité d'une assiette. Placées stratégiquement, elles scrutent en priorité les foules, témoignant d'un souci constant de contrôler l'espace public. Paradoxalement, le fait que les individus choisissent de rester engendre une dynamique où d'autres se sentent également encouragés à faire de même, créant ainsi une densité accrue et une forme de protection collective. Cette concentration pose un dilemme complexe pour les systèmes de surveillance : comment gérer l'immensité de ce qu'il y a à observer lorsque l'accumulation d'informations devient écrasante ? La foule représente ainsi une stratégie collective permettant de contourner les dispositifs de vidéosurveillance. Lors de rassemblements, la caméra perd en efficacité, car elle

peine à suivre les mouvements et à cibler les individus dans un flux denses. Ce phénomène constitue une forme de résistance.



Fig 20 : La foule invisibilise – dessin personnel

Les places sont également des symboles forts de l'identité urbaine. Leur architecture, leur aménagement, ainsi que les monuments qu'elles accueillent contribuent à définir l'image de la ville. Elles sont souvent les premières représentations qui viennent à l'esprit lorsqu'on pense à une ville spécifique. Ces espaces incarnent à la fois l'histoire et l'essence de la ville. Par conséquent, il est essentiel pour une ville de préserver cette image. En exerçant un contrôle sur ces places, la ville maintient son emprise sur ses sites emblématiques, et par extension, sur son image globale, parfois au détriment des personnes qui les fréquentent.

5.11. Quand la vidéosurveillance se normalise

Dans la ville, on se situe. Les magasins ont des enseignes. Dans la ville, on se repère. Où marcher, courir, conduire, la signalétique me le dit. Mais dans la ville, il y a quelque chose qu'on ne dit pas.

Les seules indications de surveillance à Liège se trouvent sur quelques panneaux situés aux entrées de la ville, marquant cette dernière par un message d'avertissement aux visiteurs. Ces panneaux sont souvent peu visibles et semblent servir à dissuader les étrangers et à maintenir l'ordre plutôt qu'à assurer un rappel constant pour les résidents . L'image de la ville ici aussi rentre en compte.



Fig 21 : Panneau de signalement à l'entrée de la ville de Liège – photo personnelle

Autrement, il ne fait nul doute ! Liège ne parle pas des caméras. Il n'y a aucun autre rappel visuel de la présence de ces caméras dans la ville. Elles se fondent si bien dans le décor qu'elles sont quasiment invisibles pour nous, nous déconnectant ainsi de la réalité de notre constante observation. Si des panneaux ou des signalisations nous rappelaient continuellement cette surveillance, peut-être prendrions-nous réellement conscience de ce phénomène. Nous serions alors confrontés à la question de savoir comment nous ressentirions le fait d'être constamment observés. En l'absence de tels rappels, la situation actuelle semble nous amener à accepter cette surveillance comme une norme naturelle. C'est précisément là que se manifeste la normalisation du phénomène de vidéosurveillance : nous l'acceptons comme une donnée immuable de notre quotidien, sans véritable questionnement ou révolte. Cette normalisation, on la doit à plusieurs facteurs. Ces derniers résultent de ma propre interprétation du phénomène en ville, ils ne sont ni une vérité absolue, ni une vérité finie.

La caméra est une enseigne. Les caméras du Carré exercent une influence subtile mais distincte. Établies au bout de bras métalliques d'une soixantaine de centimètres, elles se mêlent harmonieusement aux lanternes et aux enseignes. Elles se dissimulent dans un paysage saturé de signes commerciaux, leur présence devient une partie intégrante de cette mosaïque visuelle. Ainsi, elles semblent se fondre dans le décor urbain, comme si leur fonction n'était pas tant de surveiller que d'annoncer la présence d'un bar, un établissement particulier qui semble, dans cet agencement, devenir un point de repère familier dans ce dédale de lumière et d'ombre.

La caméra est un ornement. La rue Léopold, impose une présence singulière grâce à son allure élancée et à ses bâtiments imposants de R+5. Ni étroite ni large, elle se déploie dans une harmonie de façades élégantes qui défilent comme un tableau vivant. Aux façades se mêlent, comme de nouveaux éléments de décor, les caméras de surveillance. Ces dispositifs modernes se fondent dans le paysage architectural, devenant ainsi presque invisibles à l'œil non averti. Cette intégration subtile dans l'environnement urbain, bien qu'esthétiquement réussie, soulève un problème profond pour la vie dans l'espace public.

La caméra est un hybride. Sur le chemin menant à la place Saint-Lambert, il y a une ancienne horloge civique, désormais hors d'usage. Sur cette horloge, une caméra de surveillance a été installée, s'imbriquant avec elle de manière presque

organique. Cette installation atypique crée une sorte de symbiose entre deux technologies, l'horloge et la caméra, qui, bien que séparées par leur fonction et leur époque, cohabitent désormais en un seul et même lieu. L'horloge, autrefois symbole du temps, de productivité et d'ordre public, semble maintenant servir de socle à la caméra, une technologie plus contemporaine. Leur association fortuite transforme l'horloge en un artefact hybride où la présence de la caméra modifie sa signification originelle. Plutôt que de disparaître, l'horloge trouve une nouvelle vie en soutenant la caméra, intégrée dans le paysage urbain sous un angle nouveau.

On peut en citer plusieurs comme l'intégration dans le paysage urbain comme un symbole, un détail ou encore son rôle constant dans les emplacements, les hauteurs, les mises en place. Ainsi, il ne ressort pas comme un élément extravagant du paysage, il se fond. A cela vient s'ajouter un élément critiquable : l'absence de signalétique visible pour rappeler aux citoyens la présence omniprésente de ces dispositifs de surveillance. Il est possible que la présence de telles informations ait un impact sur le comportement des individus. Cependant, la réalité est que, même sans cette signalétique explicite, les études montrent déjà qu'il a des effets observables sur les individus. La question qui se pose alors est celle des raisons sous-jacentes à cette absence de transparence.

En se dissimulant dans le tissu urbain, les caméras deviennent des agents de contrôle silencieux, opérant sans que les passants en aient pleinement conscience. Cette invisibilité pose une question cruciale : comment maintenir la qualité de l'urbanité lorsque la surveillance devient une présence insidieuse plutôt qu'une fonction visible et assumée ? L'espace public, autrefois lieu d'échange et de convivialité, se transforme imperceptiblement en un lieu de contrôle où la liberté de mouvement et d'expression peut être altérée sans que cela ne soit immédiatement perçu. Cette situation crée une tension entre le besoin de sécurité et la préservation de l'ouverture et de la spontanéité qui caractérisent un espace public vibrant.

Il est peu probable que le camouflage des dispositifs de vidéosurveillance soit intentionnel, pourtant il est indéniablement présent. Dès lors, il convient de s'interroger sur la dimension critique de cette invisibilité. Bien que la surveillance ne vise pas à susciter une impression d'être constamment observé à chaque coin de rue, elle reste néanmoins une réalité omniprésente. Cette dichotomie entre perception et réalité révèle une tension fondamentale dans notre relation avec la surveillance.

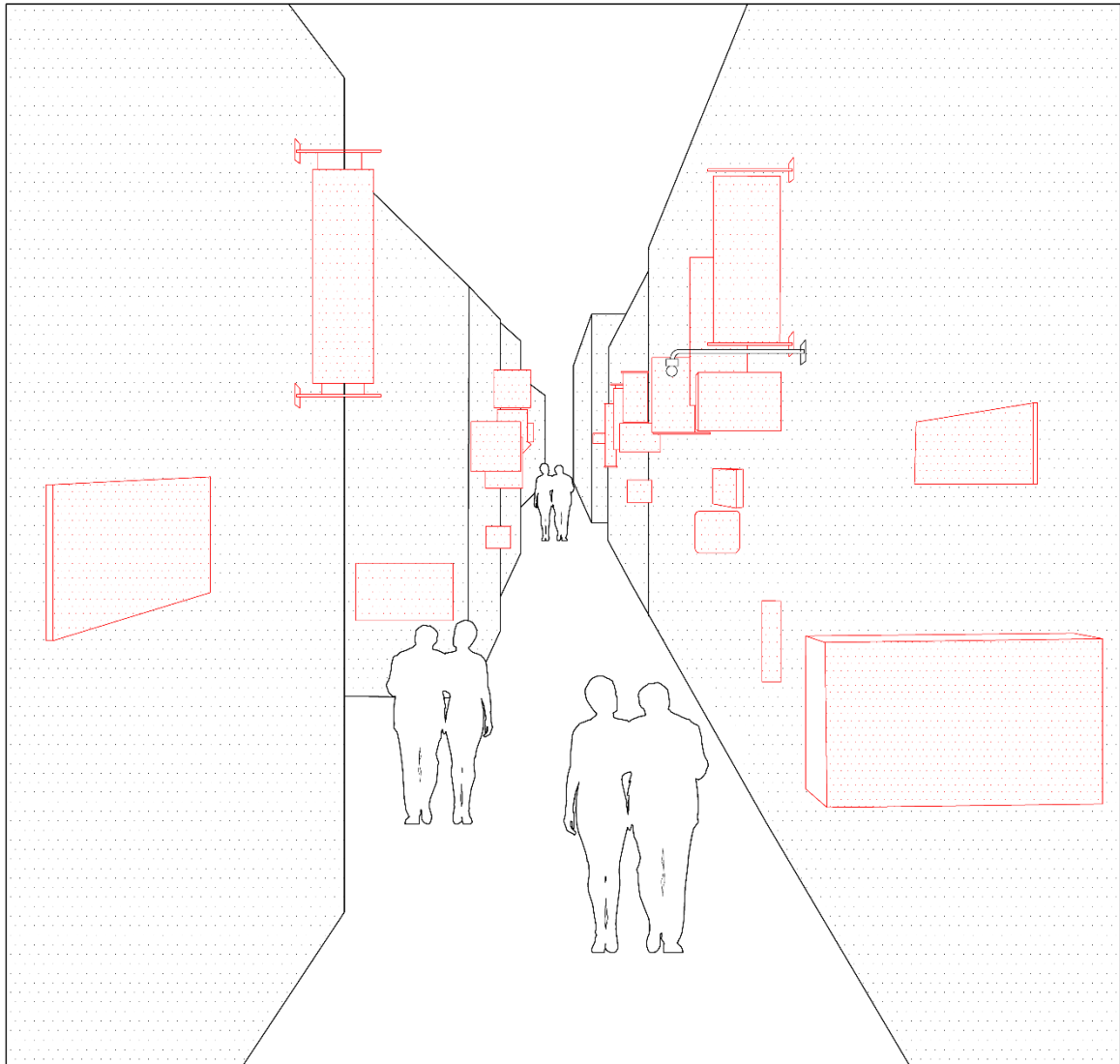


Fig 22 : Les caméras sont des enseignes – dessin personnel

5.12. Entre fête et surveillance

Dans l'itinéraire un moment clé a été l'immersion dans le Carré de Liège. Liège, cité ardente, est une ville où la fête règne. Que l'on soit étudiant ou citoyen ordinaire, nous avons tous, un jour, mis le pied dans un célèbre entrelacement de rues : le Carré. Le Carré est un lieu emblématique de Liège. Dans ces rues, c'est la vie nocturne qui prime. On y retrouve une profusion de bars où chacun se démarque par son identité typique. Cet endroit suscite des avis partagés : certains le louent pour ses qualités, tandis que d'autres le jugent profondément déplorable. Comme un éternel recommencement, la journée, ses rues sont vides et débarrassées ne laissant derrière que les traces de la veille. Le soir, les lieux sont remplis, parfois envahis par des fêtards.

Le Carré, par son nom même, évoque une intimité confinée, une enclave où l'enfermement est palpable. Bien que ses rues et ses bars cohabitent au rez-de-chaussée, ils se fondent en une unité indivisible, chaque espace étant aussi vital que l'autre. À chaque perspective vers l'extérieur, une caméra scrute l'horizon. C'est le lieu qui recense le plus de technologies de surveillance. Ainsi, je me trouve prisonnière d'un quadrillage géométrique où chaque ouverture est surveillée, et même à l'intérieur de cet espace clos, la présence des caméras est omniprésente, en un excès presque oppressant.

Pourtant, dans le Carré, espace qui accueille une foule hétéroclite d'étrangers, la peur de l'autre se dilue dans la densité de la masse. La vivacité de ce lieu, dédié à la fête et à la célébration, engendre une atmosphère où la joie collective et le désir de s'abandonner à la fête atténuent les craintes de l'inconnu. L'enchevêtrement des corps et l'animation incessante créent une dynamique où la vigilance devient une tâche impossible.

Dans cet espace de liberté où les règles paraissent plus flexibles, la surpopulation rend la surveillance difficile. C'est d'ailleurs un des seuls endroits où la technologie est accompagnée d'agents de police sur le terrain directement. Cela permet à la transgression et à la liberté de se développer, car les normes deviennent plus floues sous l'effet de l'animation collective.



Fig 24 : Panneau de signalement dans le Carré – photo personnelle



Fig 23 : Densité des caméras aux abords du Carré – dessin personnel



Fig 25 : Le Carré : vue du haut – Anzadrone



Fig 26 : Le Carré : vue 2 – Anzadrone

6. DISCUSSIONS ET PERSPECTIVES

L'objectif de ce travail de fin d'études est de dévoiler la complexité du phénomène contemporain de la vidéosurveillance en rompant son opacité. Pour ce faire, l'analyse a été conduite au cœur du centre-ville de Liège, à travers un itinéraire aléatoire et quotidien. Cette approche vise à éclairer la coexistence entre les routines urbaines familières et cette forme de surveillance omniprésente. En mettant en lumière cette interaction, l'étude vise à dévoiler comment la vidéosurveillance se lie avec la ville de Liège, transformant et redéfinissant ainsi notre expérience dans cet espace urbain.

Au cours de la recherche, il est devenu clair que la vidéosurveillance ne s'ancre pas de manière uniforme dans chaque espace, mais qu'elle est profondément contextualisée. Chaque lieu, avec son identité et ses caractéristiques uniques, interagit différemment avec la vidéosurveillance. Cette étude vise à encourager une réflexion critique, invitant le lecteur à examiner et à questionner la manière dont la surveillance se déploie et évolue à travers les divers aspects de notre environnement urbain, et ainsi à redéfinir notre expérience de l'espace public dans le centre-ville. À travers ce parcours, qui pour beaucoup reflète un trajet quotidien, la relation entre chaque lieu et la présence de vidéosurveillance sert de témoin dans l'étude. Ces témoins matériels fournissent une base concrète sur laquelle se manifeste la réalité de la vidéosurveillance, rendant ainsi sa présence visible et tangible.

La première réalité qui émerge de la vidéosurveillance c'est qu'elle est invisibilisée. C'est ce qu'on appelle la normalisation de la vidéosurveillance. La normalisation de la vidéosurveillance dans l'espace urbain se manifeste par l'intégration subtile des caméras dans le décor et le manque de signalétique visible. En se fondant dans le paysage urbain, ces dispositifs deviennent des éléments presque invisibles du quotidien, ce qui contribue à une acceptation tacite et non interrogée de la surveillance. La présence discrète des caméras crée une dichotomie entre la perception des citoyens et la réalité de leur surveillance.

Ainsi, il existe beaucoup d'endroits à Liège où nous n'avons pas directement conscience qu'on nous épie. Ce phénomène s'amplifie dans certains lieux. En effet, les espaces que nous classons comme familiers et significatifs, qu'ils le soient

individuellement ou collectivement participent à un désengagement visuel naturel et renforcé. En d'autres termes, les caméras sont souvent ignorées ou considérées comme des éléments de fond. Par exemple, le cas du boulevard de la Constitution démontre comment l'habitude et la fonctionnalité d'un espace peuvent altérer notre sensibilisation à la surveillance qui s'y déploie.

Pourtant, cette sensibilisation demeure importante. Parce que peu importe qu'une personne perçoit ou non la vidéosurveillance comme cruelle et si l'invisible peut sembler inoffensif, il est crucial de reconnaître l'impact latent qu'il exerce sur notre comportement et notre sentiment de liberté. Ce décalage entre la visibilité apparente et la réalité sous-jacente de la surveillance nous invite à réfléchir sur la manière dont la technologie modifie notre rapport à l'espace public, transformant des lieux de confort en terrains de surveillance.

Ces terrains de surveillance nous sont imposés, tout comme la manière dont nous sommes censés les vivre. C'est particulièrement évident dans la gestion des rythmes urbains. La vidéosurveillance influence profondément les rythmes de la ville. En imposant une observation constante, les caméras contribuent à maintenir une dynamique urbaine continue, transformant les espaces publics en scènes où l'immobilisme devient suspect et la foule est moins souhaitée. En surveillant les flux humains et en imposant des normes de mouvement, ces dispositifs renforcent un tempo urbain incessant qui peut contraster avec les rythmes naturels des lieux, posant ainsi la question des libertés dans le mouvement quotidien de la ville.

Ce phénomène se manifeste également dans la temporalité de la ville. Les caméras, qu'il fasse jour ou nuit, restent constamment au même endroit, toujours allumées, donnant l'impression que le cadre spatio-temporel de la ville ne change jamais. Les lieux sont surveillés de la même manière, sans tenir compte des variations dynamiques comme les changements de lumière, les niveaux de sécurité ressentis, ou les variations d'activité selon les moments de la journée. Actuellement, cette dimension temporelle n'est pas prise en compte dans l'application de la vidéosurveillance à Liège. Tant d'éléments remettent en cause la réelle efficacité de ces dispositifs.

L'efficacité de la surveillance par caméra se pose aussi aux travers des rues commerçantes. La dynamique commerciale influe sur la présence et l'efficacité des caméras de surveillance. Les vitrines des commerces, plutôt que les caméras policières, deviennent les principaux garants de la sécurité dans ces zones.

L'animation continue des rues commerçantes, avec leur afflux constant de passants et de clients, fait que les caméras, bien que présentes, semblent jouer un rôle secondaire. L'étalement du système de surveillance et son positionnement dans l'espace pose question. Cette dynamique met en évidence la complexité et les limites inhérentes à la vidéosurveillance, soulignant une tension entre l'idéal d'une surveillance totale et les réalités pratiques de l'observation urbaine.

La gestion de la vidéosurveillance dans les espaces urbains questionne aussi l'appartenance de chaque individu, individuellement et collectivement à l'espace public. En effet, tout en préservant les espaces privés des regards directs, le système de surveillance redéfinit l'espace public en un domaine de contrôle souvent orienté vers des intérêts privés assurant une privatisation symbolique croissante de l'espace public. Ainsi, apparaît un territoire soumis à des objectifs qui peuvent diverger des besoins collectifs annulant ce à quoi les espaces publics aspirent.

C'est le cas par exemple du rôle des places dans la ville. Les places sont généralement des lieux emblématiques où la collectivité et le partage priment. Elles sont un symbole essentiel de l'identité urbaine et jouent un rôle crucial dans la définition de l'image d'une ville. Leur gestion et leur surveillance reflètent une tentative de la ville de préserver et de contrôler cette image emblématique et authentique au détriment de la collectivité. Cette surveillance, tout en visant à maintenir l'ordre et la sécurité, peut parfois compromettre l'expérience vécue par les usagers. Les caméras installées surveillent les rassemblements et les interactions, elles exercent un contrôle qui peut nuire à l'atmosphère conviviale de cet espace public.

Pour lutter contre cela, des exemples illustrent que renforcer la convivialité et l'afflux de foules devient un moyen de résistance contre la vidéosurveillance. En effet, occuper l'espace public de manière dense et continue empêche ce dernier de se vider et d'être soumis exclusivement au regard technologique. Cette occupation collective constitue une première forme de résistance : plus le nombre est élevé, moins les yeux mécaniques sont capables de scruter chaque individu. Cette dynamique suggère que la stratégie de densification pourrait engendrer de nouvelles perspectives sur la lutte contre la surveillance omniprésente, offrant ainsi des avenues potentielles pour une contestation plus élaborée.

En conclusion, cette analyse révèle que la vidéosurveillance, interagit de manière complexe avec les caractéristiques des différents espaces publics. Elle met en lumière le besoin de concilier la nécessité de sécurité avec le respect de l'ouverture et de l'animation des espaces urbains. Les caméras, tout en offrant une surveillance technique, doivent être conçues et déployées de manière à ne pas compromettre la qualité de l'expérience urbaine ni altérer le tissu social des lieux qu'elles sont censées protéger. La véritable efficacité de la vidéosurveillance dépend ainsi non seulement de sa couverture technique, mais aussi de sa capacité à s'intégrer harmonieusement dans le contexte social et spatial de la ville.

La vidéosurveillance, loin d'être une réponse efficace aux problèmes de sécurité, est en réalité le produit de la montée de l'idéologie sécuritaire, alimentée par les politiques conservatrices et les crises sécuritaires. Son déploiement, qui se veut rassurant, révèle une inefficacité criante : les caméras ne parviennent ni à prévenir les délits ni à résoudre les enquêtes de manière significative. Le rapport coût/efficacité est tellement défavorable qu'il explique en partie le manque d'évaluation de ces dispositifs. Cette situation met en lumière une crédulité persistante envers la technologie, souvent perçue comme plus fiable que l'intervention humaine (Guillaud, 2018).

L'ensemble de ces points met en lumière une vérité fondamentale : même lorsque la vidéosurveillance se dissimule dans l'ombre de l'espace urbain, offrant une apparence de transparence ou de neutralité, elle interroge plus profondément la question de nos libertés. La véritable problématique ne réside pas seulement dans le degré de gêne qu'elle peut causer, mais dans le fait qu'elle affecte insidieusement notre sphère de liberté sans que nous en prenions nécessairement conscience. Que cette surveillance soit perçue comme intrusive ou non, elle reste intrinsèquement problématique car elle engage une forme de contrôle qui transcende le visible et le ressenti immédiat. Elle nous pousse à réfléchir sur la nature même de la liberté et sur les subtils mécanismes de son érosion dans notre quotidien.

Je voudrais que cette recherche soit considérée comme une invitation à poser des questions essentielles, car c'est là que réside la véritable importance. Tous les constats que j'ai exposés ci-avant ne sont qu'un point de départ à des réflexions et des discussions. Ce travail va au-delà de la simple pratique architecturale. Il est

une manière pour moi de m'exprimer de manière audacieuse et engagée, un privilège en soi, de faire entendre ma voix et d'inviter d'autres à participer à ce dialogue crucial. Il est aussi un moyen d'entamer une discussion quant à la réelle nécessité de développer ce type d'installations.

7. BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Jacobs, J. (1961). *The death and life of great American cities*. Random House.

Deckmyn, C. (2020). *Lire la ville. Manuel pour une hospitalité de l'espace public*. La Découverte. https://www.editions-ladecouverte.fr/lire_la_ville-9782373680492

Denis, J., Pontille, D. (2022). *Le soin des choses*. La Découverte.

Deutinger, T. (2018). *Handbook of Tyranny*. Lars Müller Publishers.

Articles

Absil, M. (2012). *Société disciplinaire et Société de contrôle*.
<https://www.psychiatries.be/reconnaissance-et-emancipation/societe-disciplinaire-et-societe-de-controle/>

Besençon, S. (2022). Jérôme Denis, David Pontille, *Le soin des choses*. *Politiques de la maintenance. Lectures*, [En ligne], Les comptes rendus.
<https://journals.openedition.org/lectures/58828>

Castagnino, F. (2018). *Critique des surveillance studies. Éléments pour une sociologie de la surveillance*. *Déviance et société*, 42(1), 9-40.
<https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2018-1-page-9.htm?ref=doi>

Coleman, R. (2005). *Surveillance in the city : Primary definition and urban spatial order*. *Crime, Media, Culture : An international Journal*, no. 1(2), 131-148.
https://www.researchgate.net/publication/228363010_Surveillance_in_the_city_Primary_definition_and_urban_spatial_order

Debord, G. (s. d.). *Théorie de la dérive*. *La Revue des Ressources*.
<https://www.larevuedesressources.org/theorie-de-la-derive,038.html>

De Keersmaecker, P., & Debailleul, C. (2016). Répartition géographique de la vidéosurveillance dans les lieux publics de la Région de Bruxelles-Capitale, *Brussels Studies* [En ligne], 104. <https://journals.openedition.org/brussels/1422>

Deleuze, G. (1990). Les sociétés de contrôle. *EcoRev'*, 46, 5-12.
<https://www.cairn.info/revue-ecorev-2018-1-page-5.htm&wt.src=pdf>

Douillet, A-C., Dumoulin, L., & Germain, S. (2011). Un dispositif sociotechnique à la loupe :le développement de la vidéosurveillance dans trois villes françaises , *Quaderni* [En ligne], 74, 105-120.
<https://journals.openedition.org/quaderni/369>

Douillet, A-C., Dumoulin, L., & Germain, S. (2010). Une petite entreprise qui ne connaît pas la crise, *Champ pénal/Penal field* [En ligne], 7.
<http://journals.openedition.org/champpenal/7931>

Flückiger, A. , Klausner, F. , November, V. , & Ruegg, J. (2006). *Vidéosurveillance et risques dans l'espace à usage public. Représentations des risques, régulation sociale et liberté de mouvement* (publication no 55). Travaux CETEL.
<https://www.unige.ch/droit/cetel/application/files/7415/2786/3692/travauxCETEL55.pdf>

Koskela, H. (2003). 'Cam-Era' - The contemporary urban Panopticon. Foucault and Panopticism Revisited. *Surveillance and Society*, 1(3), 292-313.
<https://doi.org/10.24908/ss.v1i3.3342>

Laval, C. (2012). Surveiller et prévenir. La nouvelle société panoptique. *Revue du MAUSS*, 40(2), 47-72. Surveiller et prévenir. La nouvelle société panoptique | Cairn.info

Lecat - Deschamps, J-A. (2012). La vidéosurveillance, un mur virtuel. *Hermès, La Revue*, 63, 124-129. <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2012-2-page-124.htm&wt.src=pdf>

Mitchell, D. (1995). The End of Public Space? People's Park, Definitions of the Public, and Democracy. *Annals of the Association of American Geographers*, 85(1), 108-

133. <http://links.jstor.org/sici?sici=0004-5608%28199503%2985%3A1%3C108%3ATEOPSP%3E2.0.CO%3B2-M>

Norris, C. , & Wilson, D. (2006). *Surveillance, Crime and Social Control*. Ashgate Publishing.

<https://www.taylorfrancis.com/books/edit/10.4324/9781315242002/surveillance-crime-social-control-clive-norris-dean-wilson>

Pol, E. , & Valera, S. (1999). Symbolisme de l'espace public et identité sociale. *Villes en Parallèle*, 28-29, 12-33. https://www.persee.fr/doc/vilpa_0242-2794_1999_num_28_1_1269

Ragoucy, C. (2010). Le panoptique et 1984 : confrontation de deux figures politiques d'asservissement. *Psychanalyse*, 18(2), 45-58.

Le panoptique et 1984 : confrontation de deux figures politiques d'asservissement | Cairn.info

Thèse

Bocian, C. (2023). La surveillance à l'écran : L'exploration de l'actualisation d'une théorie de la surveillance et d'un modèle de visibilité dans les films de science-fiction. [Thèse de Maîtrise des arts en criminologie, Université d'Ottawa].

Sitographie

Bossavie, B. (2020, 4 avril). Detroit Become Human : "On voulait faire un jeu qui raconte notre société". Medium. Consulté le 27 juillet, sur <https://medium.com/@BriceBossavie/detroit-become-human-interview-david-cage-4e4d5f39b1e8>

CAMÉRA(AUTO)CONTRÔLE – 50JPG. (s. d.). 50JPG. <https://2016.50jpg.ch/fr/jimmie-durham/>

Forensic architecture. (s. d.). Forensic Architecture. <https://forensic-architecture.org/>

iSee – 21st Century Digital Art. (s. d.). 21st Century Digital Art. <https://www.digiart21.org/art/isee>

Les Lèvres nues n° 9, novembre 1956. (s. d.). Debordiana. Consulté le 6 août, sur <http://debordiana.chez.com/francais/levres9.htm>

Mattioli, F. (2011). Nouvelles technologies et transformations des espaces publics urbains. *Citego*. https://www.citego.org/bdf_fiche-document-1527_fr.html

Theo Deutinger : Walls and Fences. (s. d.). @droog. Consulté le 14 août, sur <https://www.droog.com/me-you-us-them/theo-deutinger-walls-and-fences/>

Vidéosurveillance : paradigme du technosolutionnisme. (s. d.). InternetActu. Consulté le 15 août, sur <https://www.lemonde.fr/blog/internetactu/2018/06/02/videosurveillance-paradigme-du-technosolutionnisme/>

8. LISTE DES FIGURES

Fig 1 : Carte des caméras de surveillance à Manhattan – Institute of Applied Autonomy.....	45
Fig 2 : Regarde (Look) – Jimmie Durham.....	48
Fig 3 : Itinéraire – dessin personnel	53
Fig 4 : Boulevard de la Constitution – Anzadrone	59
Fig 5 : Passerelle Saucy ou Passerelle de la Justice sociale – Anzadrone.....	61
Fig 6 : Passerelle de la Justice sociale : la porte d’entrée vers la ville – Anzadrone.....	62
Fig 7 : Schémas du rapport vision et caméra – dessins personnels.....	63
Fig 8 : L’entrée de la ville – dessin personnel.....	65
Fig 9 : Boulevard Saucy vue du haut – Anzadrone.....	69
Fig 10 : Boulevard Saucy vue du sol – Anzadrone.....	70
Fig 11 : Photo d’une intersection surplombée d’une caméra – Anzadrone.....	76
Fig 12 : Spectre de la visibilité des caméras dans une rue – dessin personnel	76
Fig 13 : Les types d’accrochage des caméras – dessin personnel.....	77
Fig 14 : Boulevard de la Constitution : la végétation comme protection contre les caméras – dessin personnel.....	79
Fig 15 : Place Jehan le Bel : la végétation comme protection contre les caméras – dessin personnel.....	79
Fig 16 : Place Jehan le Bel vue du haut – Anzadrone	80
Fig 17 : Place Jehan le Bel vue 2 – Anzadrone	80
Fig 18 : Privatisation de l’espace public – dessin personnel	83
Fig 19 : Place Cathédrale – Anzadrone.....	84
Fig 20 : La foule invisibilise – dessin personnel.....	86
Fig 21 : Panneau de signallement à l’entrée de la ville de Liège – photo personnelle	87
Fig 22 : Les caméras sont des enseignes – dessin personnel.....	90
Fig 23 : Panneau de signallement dans le Carré – photo personnelle.....	92
Fig 24 : Densité des caméras aux abords du Carré – dessin personnel	92
Fig 25 : Le Carré : vue du haut – Anzadrone.....	93
Fig 26 : Le Carré : vue 2 – Anzadrone.....	93